

Année 2020



RAPPORT ANNUEL

Sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des Déchets



*SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU*
44 rue Villette Gâté
28400 NOGENT LE ROTROU
Tel : 02.37.29.68.56—FAX : 02.37.29.68.69

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	5
A – LE TERRITOIRE	5
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT.....	6
1. <i>Le Comité Syndical</i>	6
2. <i>Le Bureau Syndical</i>	7
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2020)</i>	7
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT.....	8
1. <i>Les compétences</i>	8
2. <i>Le mode de financement</i>	8
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	8
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	10
2.3 - TVA à taux réduit.....	10
D – LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNEE 2020	11
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES.....	12
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	12
1. <i>Les déchets des ménages</i>	12
1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	12
1.2. Les Collectes Sélectives	13
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte	14
1.4. Les Déchetteries	14
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	16
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères	16
2.2. Collectes en Déchetteries.....	16
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	17
3. <i>Les tonnages collectés et leur évolution</i>	18
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif).....	18
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte	19
3.3. Les tonnages collectés en déchetteries	19
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	22
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	22
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	23
2.1. L’Usine d’Incinération	23
2.2. Le Centre de Tri	26
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	29
2.4. Le Centre d’Enfouissement Technique	29
C. PERFORMANCES DU SICTOM	30
1. <i>Réduction des quantités de déchets produits</i>	30
2. <i>Valorisation</i>	31
D. COMMUNICATION ET PREVENTION.....	33
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i>	33
1.1 - Les Outils de Communication	33
1.2 - Les Animations	35
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation	36
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	37
2.1 – Le contexte	37
2.2 - Le CODEC / 2018-2020	38
2.3 - La collecte des textiles	44
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L’HOMME ET A L’ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D’ELIMINATION DES DECHETS	47
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	52
A. LES MODALITES D’EXPLOITATION	52
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF)	53
C. LES RECETTES.....	54

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	55
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers	55
2. Le service des DECHETTERIES	56
3. Le service PREVENTION	57
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2019)	58
<u>4^{EME} PARTIE : SYNTHESE</u>	<u>60</u>
A. LE SERVICE	60
B. LES TONNAGES COLLECTES	60
C. LES COUTS	61
<u>ANNEXES</u>	<u>62</u>
<u>GLOSSAIRE</u>	<u>68</u>

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui 39 communes, pour 32 431 habitants (donnée INSEE 2017), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient Syndicat Mixte à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou depuis le 1^{er} janvier 2017.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une usine d'incinération à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril 1977.

La collecte du verre a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est conteneurisée. Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchetteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à Thiron-Gardais et à Charbonnières en 1997.

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « traitement des ordures ménagères » fut transmise par le SICTOM au SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir).

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental **d'Élimination** des Déchets, la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année 2000.

Dès octobre 2000, le SICTOM a mis en place la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux** professionnels.

En 2003, une nouvelle déchetterie située au Theil-sur-Huisne a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie sa communication sur le tri sélectif.

Le syndicat se lance également dans la prévention par la réduction des déchets à la source en menant une opération de compostage individuel, un programme local de prévention dès 2012 puis un **contrat d'objectifs** déchets et économie circulaire (CODEC) dès 2018.

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchetteries, dès 2015, le SICTOM engage **la rénovation de son parc, par l'extension de** la déchetterie de Thiron Gardais et celle de Charbonnières en 2017.

Au 1^{er} janvier 2019 : sortie des communes de CONDEAU et DANCE. La **Communauté de Communes Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes** nouvelles.

Au 1^{er} janvier 2019 : dissolution du SOMEL et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en **place d'une coopération entre le SICTOM de Nogent le Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM Courville et Chartres** Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

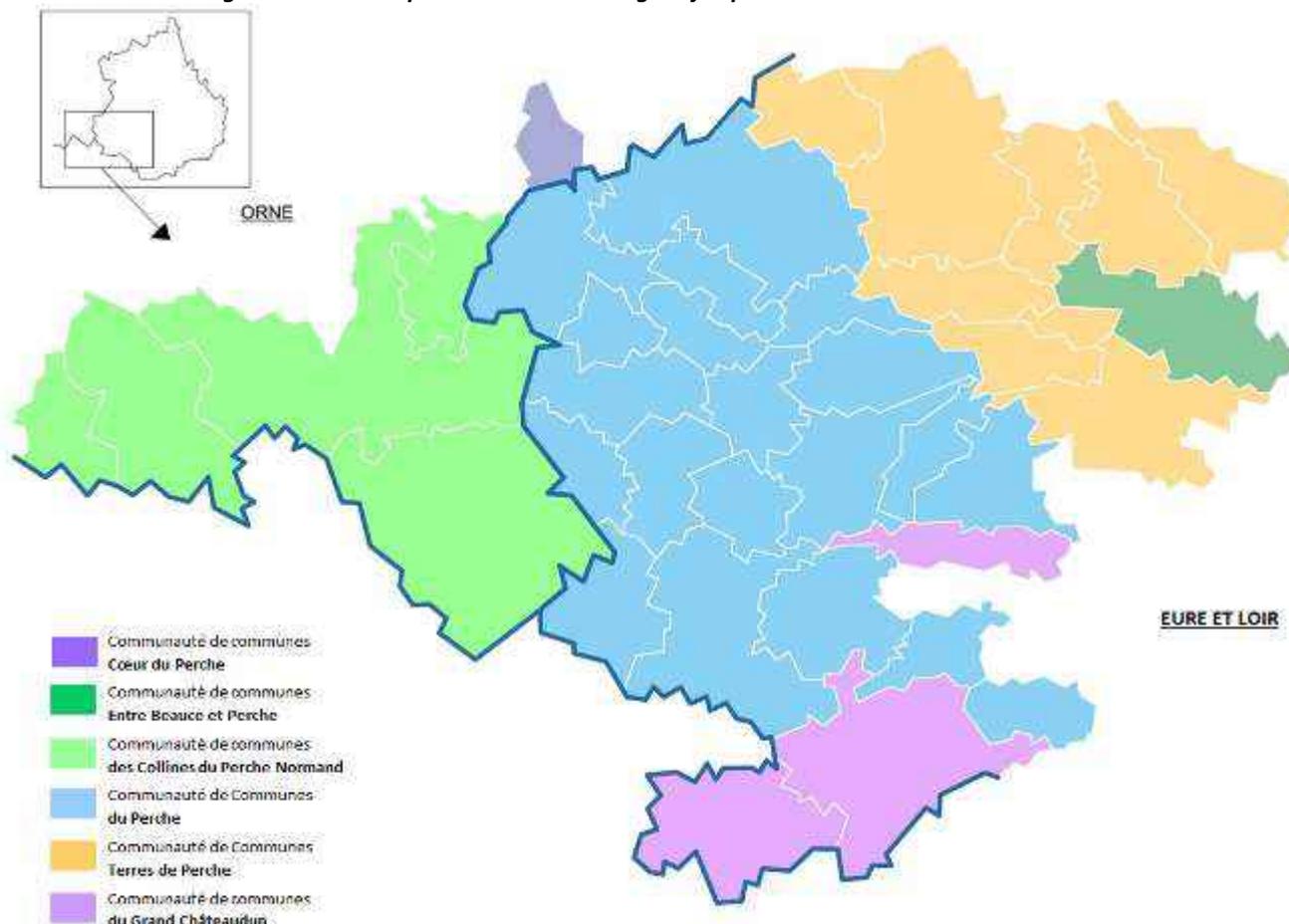
Le Syndicat compte 39 communes, pour 32 431 habitants (donnée INSEE 2017 – population connue au 1^{er} janvier 2020), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC **Cœur du Perche**,
- CDC **Entre Beauce et Perche**,
- CDC **des Collines du Perche Normand**,
- CDC **du Perche**,
- CDC **Terres de Perche**,
- CDC **du Grand Châteaudun**.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent le Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de Dancé et Condeau ont quitté le SICTOM au 1^{er} janvier 2019. La Communauté de Communes Cœur de Perche a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. *Néanmoins, la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte.*



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil sur Huisne, l'Hermitière et Saint Agnan sur Erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL AU PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Fréigny et Saint Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authou du Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON.

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2020

Population municipale INSEE 2017 connue au 1er janvier 2020					
département 28		département 28		département 61	
Communauté de Communes du PERCHE		Communauté de Communes TERRES DE PERCHE		Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
ARCISSES	2204	Chassant	329	Belou le Trichard	214
<i>Brunelles</i>		Combres	562	Ceton	1785
<i>Coudreceau</i>		La Croix du Perche	163	St Germain de la Coudre	755
<i>Margon</i>		Frazé	505	Val au Perche	3620
Argenvilliers	332	Happonvilliers	307	St Hilaire / Erre	529
Authon du Perche	1511	Marolles les Buis	212	5 communes	6 903
<i>Authon du Perche</i>		Nonvilliers Grand'Houx	427		
<i>Soizé</i>		Saintigny	1020	département 61	
Beaumont les Autels	394	<i>Fréigny</i>		Communauté de communes	
Bethonvilliers	118	<i>Saint Denis d'Authou</i>		CŒUR DU PERCHE	
Champrond en Perchet	405	Thiron-Gardais	995	Saint Pierre La Bruyère	438
Chapelle Royale	307	9 communes	4 520	1 commune	
Charbonnières	253				
Coudray au Perche	341	département 28		département 28	
		Communauté de communes du		Communauté de communes	
La Gaudaine	175	GRAND CHATEAUDUN		ENTRE BEAUCE ET PERCHE	
Les Autels Villevillon	156	La Bazoches-Gouet	1 224	Montigny le Chartif	615
Les Etillieux	221	Moulhard	142	1 commune	
Luigny	342	Chapelle Guillaume	185		
Miermaigne	195	3 communes	1 551		
Nogent-le-Rotrou	9715			superficie : 752,94 km ²	43,07 hab/km ²
Souancé au Perche	532				
St Bomer	196			TOTAL POPULATION	32 431
St Jean Pierre Fixte	259			39 communes	
Trizay	444				
Vichères	304				
20 communes	18 404				

B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

1. Le Comité Syndical

- Composition du Comité :

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, 57 délégués titulaires sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.



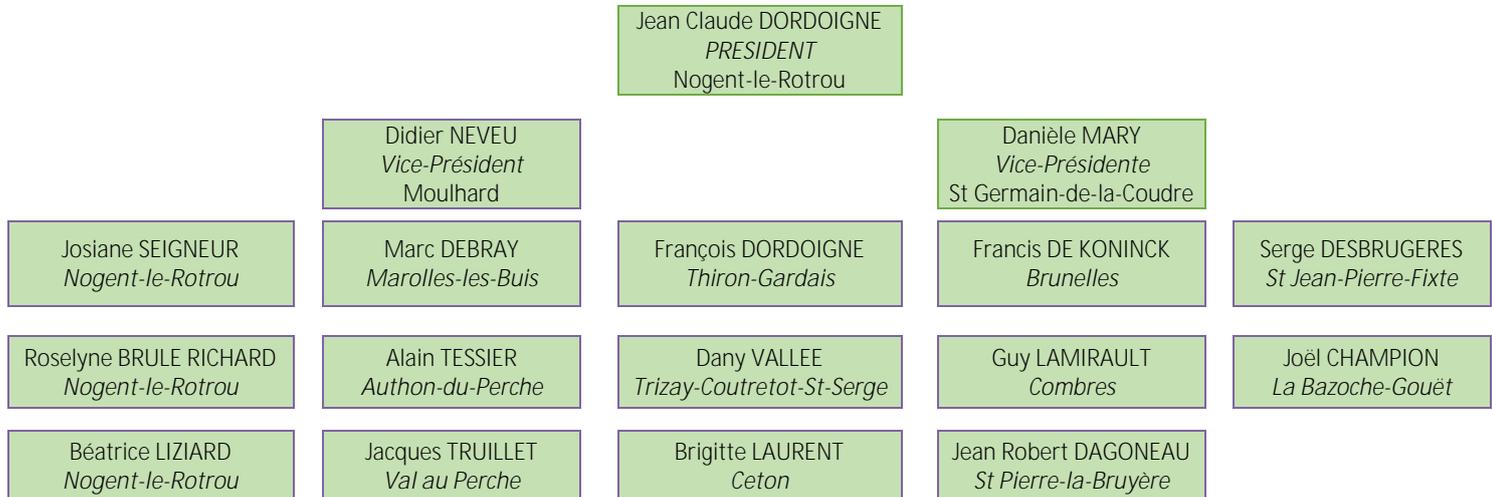
- Missions du comité :

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau depuis le 19 septembre 2020 :

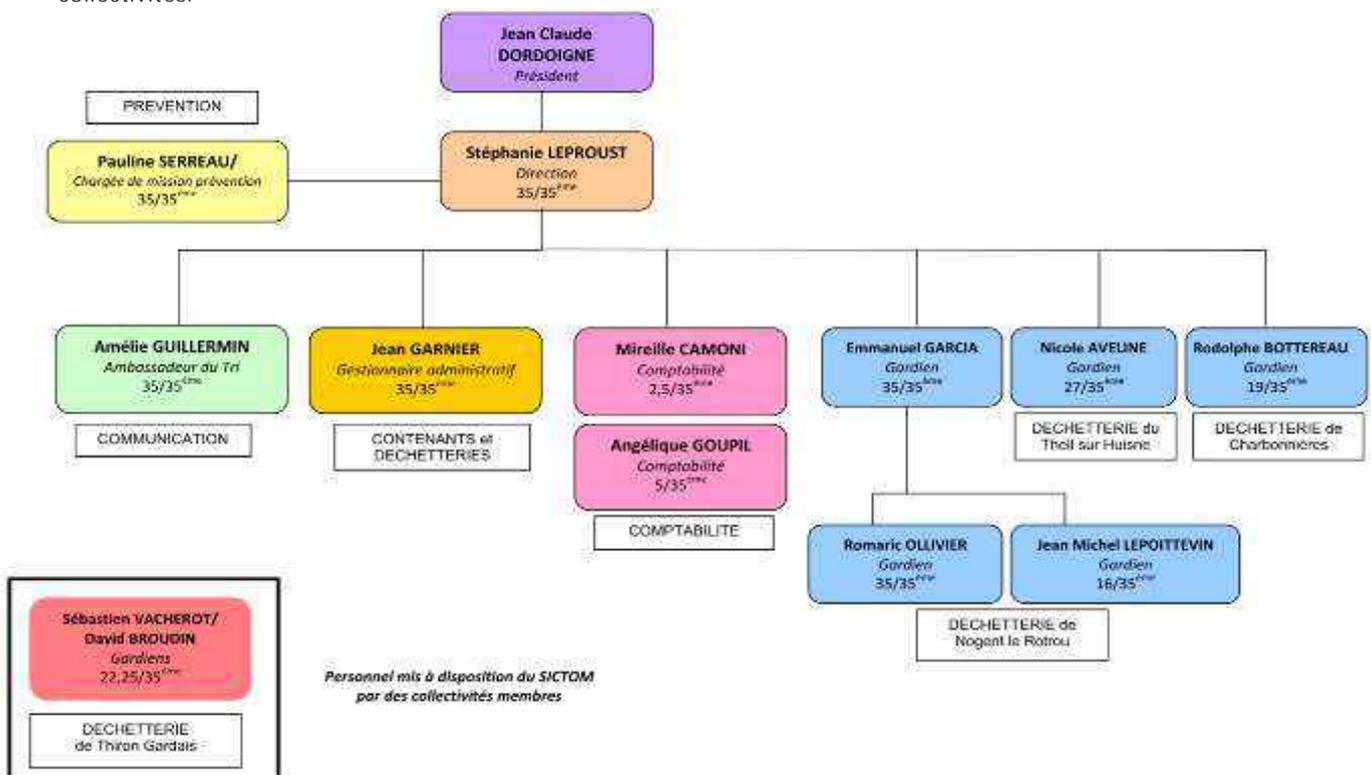


- Missions du Bureau :

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2020)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 11 agents et 2 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service **rendu à l'usager**. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



Eure et Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes **d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Fréigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazouche-Gouet, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif**

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution



	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Montant des participations des CDC	3 118 523 €	3 076 644 €	3 130 206 €	+1,74 %
€uros/habitants	92,10 €/hab*	93,58 €/hab**	96,52€/hab***	+3,14 %

*base pop 2018 : 33 858 hab

**base pop 2019 : 32 878 hab

***base pop 2020 : 32 431 hab

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe



Obligatoire depuis 1993, la REDEVANCE SPECIALE permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité. Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

Avec la mise en place de la redevance spéciale dès le 1er Janvier 2015, le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les professionnels produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine sont concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive à blanc leur a été soumise en 2014. La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les professionnels en question, ont toujours, la possibilité de faire appel à des prestataires privés et de gérer eux-mêmes leurs déchets, auquel cas, ils ne seraient pas soumis à cette redevance spéciale.

Dès le 1^{er} janvier 2020, le SICTOM a souhaité abaisser le seuil à 2 500L de déchets produits par semaine. Au 1^{er} janvier 2020, 10 entreprises sont soumises à la REDEVANCE SPECIALE et ont signé une convention avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service



La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vi : Volume installé

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Vc : volume collecté (m³/semaine)

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

Les tarifs proposés pour l'année 2020 sont :

Location et maintenance des bacs (L) :	40,37 € TTC / m ³ / an
Collecte (C) :	101,46 € TTC / tonne
Traitement (incinération) (T) :	128,70 € TTC / tonne

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2019.

2.3 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages/CITEO, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un taux de TVA réduit 5,5%



jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

Pour information : En compensation de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), à compter du 1^{er} janvier 2021, les prestations qualifiées d'économie circulaire (collecte séparée, collecte en déchetterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et assimilés), bénéficieront d'un taux de TVA réduit à 5,5%, afin d'en réduire ce coût.

D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020



L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19.

Malgré cela, le SICTOM de Nogent le Rotrou a maintenu les services auprès de la population de la manière la plus qualitative possible. Nous avons dû nous adapter. Et mettre en place des mesures de protection tant pour nos agents que pour le public.

Cette crise a eu un impact financier sur les dépenses du SICTOM (Moyens de protection supplémentaires, renforcement des équipes en déchetterie pour assurer le filtrage des entrées ...).

Fermeture du centre de tri :

Dès l'annonce du 1^{er} confinement par le Président de la République, le 16 mars 2020, le SITREVA nous a annoncé la fermeture du centre de tri de DREUX pour une durée indéterminée.

Malgré cela, le SICTOM de Nogent a maintenu ses collectes d'emballages et papiers recyclables afin d'entretenir le geste de tri par les administrés. En l'absence d'exutoire, et en l'absence de stockage suffisant, ces tonnages ont été valorisés énergétiquement à l'UVE de Mainvilliers. 107 t ont ainsi été dérivées vers l'usine CMTV sur une période de 2 mois.

Cette mesure a eu un impact sur nos performances de collectes sélectives et va diminuer les soutiens de CITEO de 2021.

Fermeture des déchetteries :

Dans le cadre du confinement, les déchetteries ont été fermées au public du 17 mars au 27 avril 2020. Un service minimum pour les professionnels a perduré pendant cette période sur le site de Nogent le Rotrou.



Les sites ont ré-ouvert au public en mode dégradé à partir du 27/04/2020.

Un certain nombre d'éco-organismes et prestataires ont stoppé leurs collectes : mobilier, déchets électriques, lampes, toxiques De ce fait, les déchetteries ne pouvaient accepter qu'un nombre limité de flux.

Les règles sanitaires, afin d'éviter trop de brassage de public en même temps sur les plateformes, ont été mises en place. Nous avons été obligés de filtrer les entrées. Ce filtrage combiné au déstockage de déchets accumulés par les usagers a provoqué des encombrements au niveau des voies d'accès. Nous avons dû renforcer le personnel (doubler les équipes de gardiens) pendant 2 mois.

Les sites ont ouvert aux horaires habituels et conditions normales de collecte dès le 22 juin 2020.

En conséquence de cette période de fonctionnement dégradé, nous avons constaté une diminution des tonnages collectés d'environ 18% sur l'année.

Collectes en porte à porte :

Toutes les collectes en porte à porte ont été maintenues à l'exception de la collecte des déchets verts, puisque nous ne pouvions pas vendre de sacs aux usagers. Cette collecte a repris mi-mai 2020.

De même, la collecte des cartons des commerçants s'est trouvée à l'arrêt puisque nous ne pouvions pas vider nos chargements sur le centre de tri Beaufils qui était fermé. Cette collecte a repris dès la fin du mois d'avril 2020.



2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte ou en points de regroupement selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées au quai de transfert de Nogent le Rotrou, construit en 2009 par SOMEL et géré par CMTV depuis le 1^{er} janvier 2019, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des bacs roulants de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 01/01/2020 de 15 174 bacs à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 288 160 litres. Ces bacs sont loués à la société ESE (CITEC).



⇒ La fréquence de collecte

Elle varie d'une à deux collectes par semaine selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche (Authon)	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Bethonvilliers	lundi
Brunelles (Arcisses)	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne (Val au Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilleux	samedi
l'Hermitière (Val au Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val au Perche)	mercredi
Margon (Arcisses)	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle-Royale	samedi	Montigny-le-Chartif	jeudi
Charbonnières	samedi	Moulhard	samedi
Chassant	Jeudi	Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Combres	lundi	Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Condeau (Sablon sur Huisne)	jeudi	Soizé (Authon)	samedi
Coudray-au-Perche	samedi	Souancé-au-Perche	jeudi
Coudreceau (Arcisses)	lundi	St Agnan/Erre (Val au Perche)	jeudi
Dancé (Perche en nocé)	jeudi	St Bomer	samedi
Frazé	jeudi	St Denis-d'Authou (Saintigny)	Lundi
Frétigny (Saintigny)	lundi	St Germain-de-la-Coudre	jeudi
Gemages (Val au Perche)	jeudi	St Hilaire / Erre	jeudi
Happonvilliers	lundi	St Jean Pierre Fixte	lundi
La Bazoches-Gouet	lundi	St Pierre-la-Bruyère	jeudi
La Croix-du-Perche	jeudi	Thiron-Gardais	lundi
La Gaudaine	jeudi	Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi	Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

MODIFICATIONS intervenues depuis l'année 2016 :

- ⇒ Simplification des consignes de tri : les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans les mêmes contenants
- ⇒ Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de MARGON
- ⇒ Mise en place de conteneurs pour la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Nogent le Rotrou

⇒ Les flux

Jusqu'en 2016, le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- verre : verre en mélange **depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)**
- journaux-magazines : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- emballages ménagers : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- déchets ménagers résiduels.

⇒ Depuis le 07 mai 2016, le SICTOM a décidé de simplifier les consignes de tri en collectant en mélange les emballages et les papiers.

⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire
Contenants				
Nombre et volumes	3 315 bacs (2898 bacs de 120L pour l'habitat)	191 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel)	170 conteneurs de 4 ou 6 m ³

	individuel et 417 bacs de 240 L pour l'habitat collectif Bacs loués à la société SULO (PO)		+ bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon-Arcisses (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - captage plus important, - pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - adapté à l'habitat peu dense, - évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses) a été mise en place.

Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des sacs en papier biodégradable de 100L devant leur domicile. En 2020, 4 320 sacs ont été vendus dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne et Nogent-le-Rotrou. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri

Les deux premières (Thiron Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation** de la déchetterie de Thiron Gardais en 2015 et à **l'extension et à la rénovation** de la déchetterie de **Charbonnières au cours de l'année 2017.**



⇒ **Les Déchets acceptés**

 BATTERIES	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉTIERS	 GRAVATS / INERTES	 HUILES DE VIDANGE	 MÉTAUX
 PILES ET ACCUMULATEURS	 TOUT-VENANT	 PAPIERS	 VERRES	 GRANDS ÉLECTROMÉNAGERS	 PETITS APPAREILS MÉNAGERS	 ÉCRANS
 EMBALLAGES MÉNAGERS	 HUILES VÉGÉTALES	 BOIS	 CARTOUCHES D'ENCRE	 CAPSULES CAFÉ NESPRESSO	 LAMPES	

Sur Nogent le Rotrou, Thiron Gardais et Le Theil sur Huisne → 
MOBILIER

Sur Nogent le Rotrou uniquement → 
CARTOUCHES

⇒ **Les Déchets refusés**

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetteries notamment :



 MÉDICAMENTS	 ORDURES MÉNAGÈRES	 PNEUMATIQUES	 AMIANTE / CIMENT	 DÉCHETS RADIOACTIFS
 BOUTEILLES DE GAZ	 EXTINCTEURS	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	 TERRE	 DÉCHETS EXPLOSIFS

Sont également interdits les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ **Les Horaires d'ouverture**

Les déchetteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels aux horaires suivants :

<p>THIRON GARDAIS</p> <p>Rue des Tilleuls Tél. : 02 37 49 50 79</p> <p>HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)</p> <p>LUNDI : 14h00-17h30 MERCREDI : 14h00-17h30 VENDREDI : 14h00-17h30 SAMEDI : 9h-12h / 14h-17h30</p> <p>ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)</p> <p>LUNDI : 14h00-17h30 MERCREDI : 9h-12h / 14h-17h30 VENDREDI : 9h-12h / 14h-17h30 SAMEDI : 9h-12h / 14h-17h30</p>	<p>NOGENT-LE-ROTROU</p> <p>Les Barbaras Tél. : 02 37 52 97 21</p> <p>HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)</p> <p>LUNDI à SAMEDI : 8h00-12h00 / 13h30-17h00</p> <p>ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)</p> <p>LUNDI à VENDREDI : 8h00-12h00 / 13h30-18h45 SAMEDI : 8h00-12h00 / 13h30-17h30</p>	<p>LE THEIL/HUISNE</p> <p>La Porcherie Tél. : 02 37 49 67 81</p> <p>LUNDI : 13h30-17h30 MERCREDI : 9h00-12h00 / 13h30-17h30 VENDREDI : 9h00-12h00 / 13h30-17h30 SAMEDI : 9h00-12h00 / 13h30-17h15</p>	<p>CHARBONNIÈRES</p> <p>La Ferrandière Tél. : 02 37 49 11 24</p> <p>LUNDI : 9h00-12h00 MERCREDI : 13h30-17h30 VENDREDI : 14h00-17h00 SAMEDI : 9h00-12h00 / 14h00-17h00</p>
--	--	--	---

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des volumes en hausse et des produits potentiellement dangereux tout en assurant un accueil des usagers de bonne qualité et sécurisé. **Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.**

Les déchetteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. **Les sites de NOGENT LE ROTROU et du THEIL SUR HUISNE le seront d'ici peu.**

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à 2 500L par semaine.

Pour une production supérieure ou égale à 2 500L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la REDEVANCE SPECIALE.

Au 1^{er} janvier 2020, 10 gros producteurs sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 71 bacs pour un volume de 32 290 L au 1^{er} janvier 2020. Ces bacs sont loués à la société ESE (CITEC Environnement).



2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) dans la limite de 2 m ³ par semaine	les gravats (déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m ³	limité à 2 m ³ par semaine
	les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m ³	
	les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m ³	limité à 12 m ³ par semaine
	les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg	

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les **pneumatiques, etc...**

- Nombre de bénéficiaires :

133 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchetteries au cours de l'année 2020.
235 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

- Volume de déchets déposés :

	2017	2018	2019	2020
Encombrants	509 m ³	568 m ³	645 m ³	508 m ³
Gravats	88 m ³	78 m ³	144 m ³	100 m ³
Déchets toxiques	1 003 kg	274 kg	616 kg	464 kg
Déchets verts	107 m ³	200 m ³	159 m ³	59 m ³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de Nogent-le-Rotrou et Margon a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons en déchetteries.

- Nombre de bénéficiaires du service :

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

- Limitation :

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.
64 t de cartons ont été collectés en 2020.

3. Les tonnages collectés et leur évolution

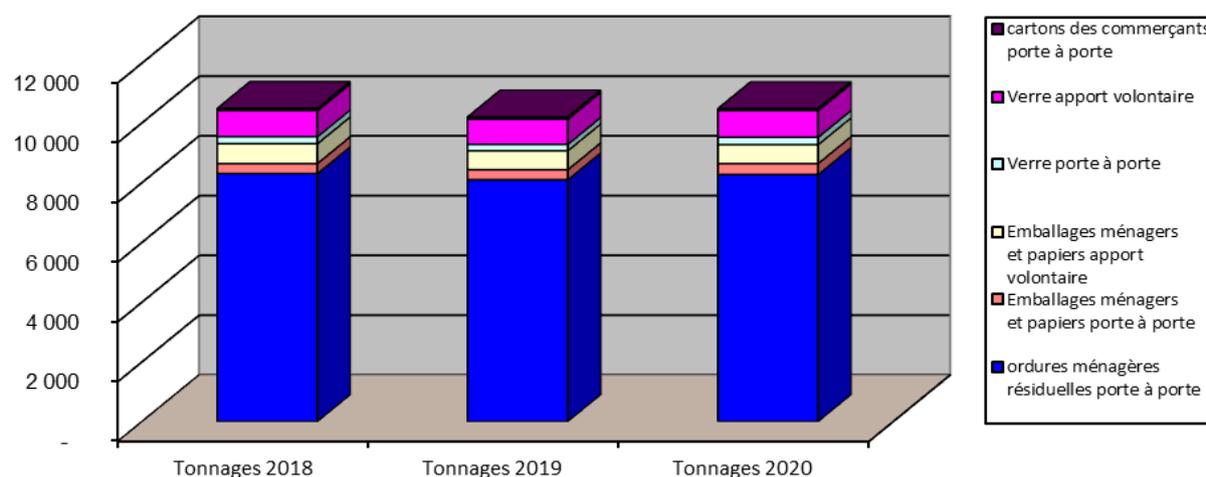
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2019-2020
OM	Collecte des ordures ménagères	porte à porte	8 299	8 092	8 266	+2,15%
SELECTIF	BIFLUX (emballages et papiers en mélange)	apport volontaire	664	633	630	-0,43%
		porte à porte	339	339	372	+9,73%
	Verre	apport volontaire	873	842	888	+5,42%
		porte à porte	232	216	249	+15,35%
	Cartons des commerçants	porte à porte	66	68	64	-5,88%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 246</i>	<i>2 215</i>	<i>2 203</i>	<i>+5,00%</i>
	TOTAL		10 473	10 190	10 469	+2,74%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une augmentation des déchets collectés sur l'année 2020.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les emballages ménagers et les papiers, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les quantités de refus (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du temps de stockage.

Pour le verre, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage.

Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2018	2019	2020
Déchets verts en PAP	28,36 t	26,92 t	22,22 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur Nogent-le-Rotrou et Margon sont en légère diminution par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il faut noter qu'en raison de la crise sanitaire, la collecte a débuté le 18 mai 2020 au lieu du 15 avril 2020.

3.3. Les tonnages collectés en déchetteries

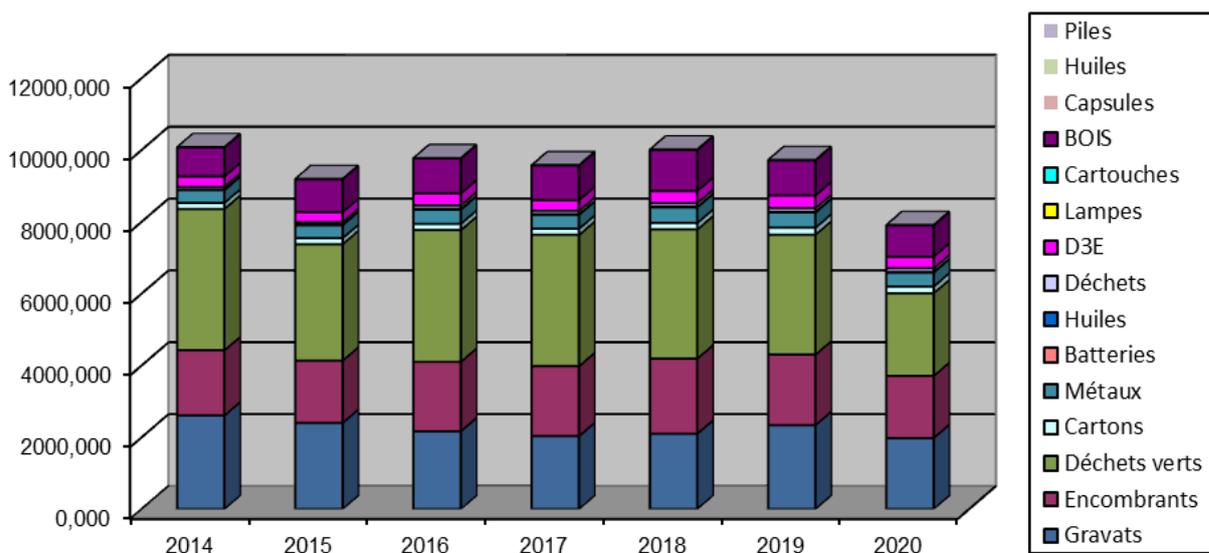
Type	Déchetteries	2017	2018	2019	2020	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	278,52 t	278,52 t	320,72 t	253,20 t	
	Charbonnières	305,30 t	377,90 t	329,16 t	286,96 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 088,76 t	1 063,44 t	1 282,88 t	1 038,12 t	
	Le Theil-sur-Huisne	362,92 t	381,38 t	406,86 t	402,24 t	
	Total	2 035,50 t	2 101,24 t	2 339,62 t	1 980,52 t	- 15,35 %
Encombrants	Thiron-Gardais	389,26 t	434,28 t	426,50 t	374,94 t	
	Charbonnières	296,30 t	339,72 t	354,04 t	335,48 t	
	Nogent-le-Rotrou	920,52 t	931,10 t	799,36 t	663,62 t	
	Le Theil-sur-Huisne	340,22 t	386,44 t	383,02 t	354,38 t	
	Total	1 946,30 t	2 091,54 t	1 962,92 t	1 728,42 t	- 11,95 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	597,34 t	570,48 t	554,42 t	364,52 t	
	Charbonnières	329,22 t	375,84 t	354,98 t	250,80 t	
	Nogent-le-Rotrou	2 078,68 t	1 990,12 t	1 837,97 t	1 276,58 t	
	Le Theil-sur-Huisne	649,80 t	656,60 t	589,94 t	410,72 t	
	Total	3 655,04 t	3 593,04 t	3 337,31 t	2 302,62 t	- 31,00 %
Cartons	Thiron-Gardais	39,34 t	41,30 t	42,82 t	46,66 t	
	Charbonnières	30,36 t	37,72 t	37,18 t	34,04 t	
	Nogent-le-Rotrou	64,10 t	66,12 t	72,22 t	67,94 t	
	Le Theil-sur-Huisne	36,18 t	38,80 t	43,32 t	38,20 t	
	Total	169,98 t	183,94 t	195,54 t	186,84 t	- 4,45 %
Métaux	Thiron-Gardais	81,72 t	90,98 t	92,86 t	79,64 t	
	Charbonnières	63,02 t	86,66 t	84,36 t	73,82 t	
	Nogent-le-Rotrou	156,60 t	169,14 t	157,20 t	147,92 t	
	Le Theil-sur-Huisne	84,44 t	84,25 t	90,56 t	87,38 t	
	Total	385,78 t	431,03 t	424,98 t	388,76 t	- 8,52 %

Batteries	Thiron-Gardais	1,493 t	1,712 t	1,516 t	1,552 t	
	Charbonnières	0,656 t	1,554 t	1,386 t	1,191 t	
	Nogent-le-Rotrou	2,844 t	2,768 t	2,773 t	2,159 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,141 t	0,387 t	0,952 t	1,235 t	
	Total	5,134 t	6,421 t	6,627 t	6,137 t	- 7,39 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	3,600 t	3,420 t	2,790 t	1,800 t	
	Charbonnières	2,430 t	1,800 t	1,800 t	1,350 t	
	Nogent-le-Rotrou	5,760 t	4,230 t	4,590 t	4,590 t	
	Le Theil sur Huisne	1,800 t	2,340 t	2,610 t	1,810 t	
	Total	13,590 t	11,790 t	11,790 t	9,550 t	-19,00%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	16,632 t	16,885 t	16,219 t	17,396 t	
	Charbonnières	14,308 t	20,184 t	19,264 t	17,192 t	
	Nogent-le-Rotrou	41,908 t	45,007 t	47,885 t	43,437 t	
	Le Theil-sur-Huisne	22,091 t	18,500 t	18,584 t	21,419 t	
	Total	94,939 t	100,576 t	101,952 t	99,444 t	- 2,46 %
Piles	Thiron-Gardais	0,399 t	0,849 t	0,839 t	0,787 t	
	Charbonnières	0,455 t	0,445 t	0,763 t	0,477 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,061 t	1,648 t	1,039 t	1,113 t	
	Le Theil-sur-Huisne	1,153 t	0,427 t	0,649 t	0,796 t	
	Total	3,068 t	3,369 t	3,290 t	3,173 t	- 3,56 %
DEEE	Thiron-Gardais	60,451 t	62,047 t	62,522 t	59,533 t	
	Charbonnières	39,835 t	59,455 t	62,072 t	50,209 t	
	Nogent-le-Rotrou	138,716 t	156,418 t	166,658 t	152,664 t	
	Le Theil-sur-Huisne	58,001 t	60,130 t	59,092 t	65,517 t	
	Total	297,003 t	338,050 t	350,344 t	327,923 t	- 6,40 %
MEUBLES	Thiron-Gardais		0,00 t	0,00 t	14,320 t	
	Charbonnières		0,00 t	0,00 t	8,120 t	
	Nogent-le-Rotrou		77,62 t	343,12 t	330,60 t	
	Le Theil-sur-Huisne		0,00 t	0,00 t	0,00 t	
	Total	0 t	77,62 t	343,12 t	353,04 t	+ 2,89 %-
Lampes	Thiron-Gardais	0,080 t	0,214 t	0,272 t	0,100 t	
	Charbonnières	0,000 t	0,197 t	0,120 t	0,210 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,171 t	0,598 t	0,756 t	0,589 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,118 t	0,119 t	0,140 t	0,246 t	
	Total	0,369	1,128 t	1,288 t	1,145 t	- 11,11%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,096 t	0,087 t	0,060 t	0,089 t	
	Charbonnières	0,033 t	0,047 t	0,055 t	0,037 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,129 t	0,104 t	0,150 t	0,123 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,071 t	0,061 t	0,055 t	0,062 t	
	Total	0,329 t	0,299 t	0,320 t	0,311 t	- 2,81%
Bois	Thiron-Gardais	156,50 t	216,62 t	201,39 t	172,02 t	
	Charbonnières	111,12 t	163,72 t	170,25 t	160,03 t	
	Nogent-le-Rotrou	521,86 t	564,58 t	407,43 t	336,62 t	
	Le Theil-sur-Huisne	176,42 t	200,80 t	201,06 t	202,72 t	
	Total	965,90 t	1 145,72 t	980,13 t	871,39 t	- 11,09%

Capsules nespresso	Thiron-Gardais	0,157 t	0,257 t	0,267 t	0,259 t	
	Charbonnières	0,156 t	0,189 t	0,231 t	0,146 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,470 t	0,591 t	0,930 t	0,691 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,152 t	0,392 t	0,166 t	0,213 t	
	Total	0,935 t	1,429 t	1,594 t	1,309 t	-17,88%
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,541 t	0,422 t	0,530 t	0,467 t	
	Charbonnières	0,291 t	0,389 t	0,491 t	0,387 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,664 t	0,759 t	0,548 t	0,437 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,484 t	0,477 t	0,316 t	0,259 t	
	Total	1,980 t	2,047 t	1,885 t	1,550 t	-17,77%
Cartouches fusils	Thiron-Gardais			0,000 t	0,000 t	
	Charbonnières			0,000 t	0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou			0,120 t	0,175 t	
	Le Theil-sur-Huisne			0,000 t	0,000 t	
	Total			0,120 t	0,175 t	+45,83%

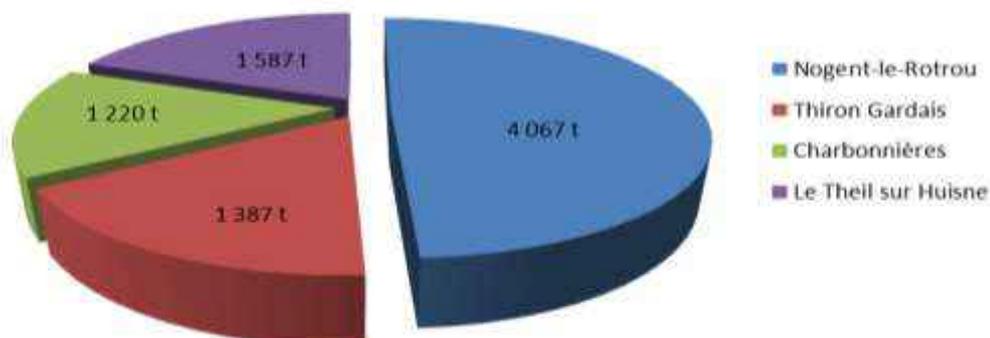
TOTAL	9 575,847 t	10 089,239 t	10 062,83 t	8 262,307 t	- 17,89%
-------	-------------	--------------	-------------	-------------	----------

Evolution des tonnages de déchetteries



⇒ Diminution de -17,89% des tonnages de déchets collectés en déchetteries en 2020.

Tonnages produits par déchetterie en 2020



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération CMTV (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	NATRIEL SITREVA à DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	PAPREC CRV Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	Beaufils Récupération Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	PAPREC CRV Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75) et ECOTEXTILES Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM via SUEZ Gélainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SUEZ Gélainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le mans (72)	Valorisation
Lampes	ECOSYSTEM via PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
Mobilier	ECOMOBILIER via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	Fédération des chasseurs d'Eure et Loir La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du SICTOM depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place du SOMEL, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir qui a été dissout.

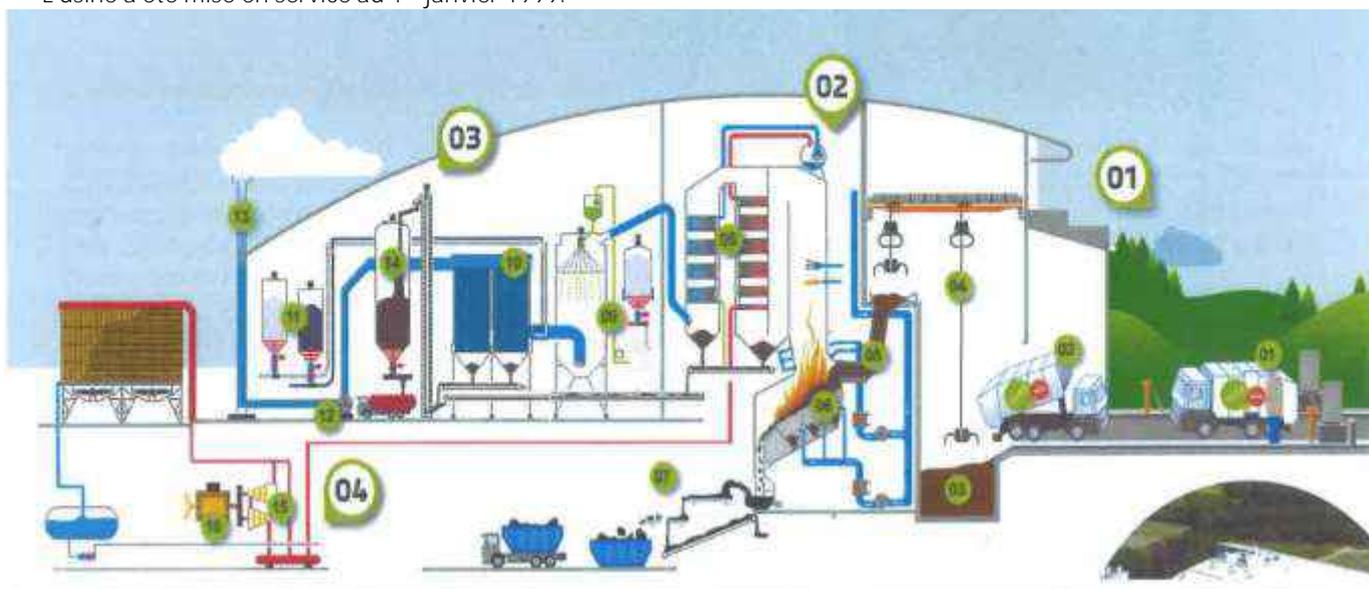
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à Mainvilliers, où est située l'usine d'incinération, CMTV.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1^{er} janvier 2019. Pour se faire, la régie CMTV (Chartres métropole traitement et valorisation) a été créée.

Localisation : La Mare Corbonne
28300 MAINVILLIERS
Exploitant : CMTV
Régie Chartres Métropole
Propriétaire : Chartres Métropole

⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service au 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de deux lignes identiques. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
 - un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
 - une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La capacité de traitement théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

⇒ La combustion des ordures ménagères produit de l'énergie électrique dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

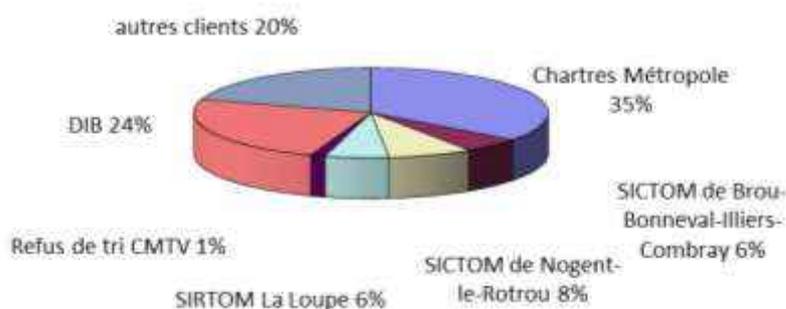
A l'heure où nous éditons ce rapport, les données issues de l'activité de CMTV pour l'année 2020 ne nous ont pas été transmises.

⇒ Origine des apports et tonnages traités

Suite à la dissolution du SOMEL, et l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, depuis le 1^{er} janvier 2019, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine.

	2017	2018	2019	2020
CHARTRES METROPOLE	32 198 t	32 750 t	37 075 t	NC
Agglomération du Pays de DREUX	31 825 t	32 463 t	0 t	NC
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 939 t	5 749 t	5 688 t	NC
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 318 t	8 299 t	8 092 t	NC
SIRTOM La Loupe	5 569 t	6 141 t	6 103 t	NC
DIB	14 792 t	17 115 t	25 427 t	NC
Refus de tri du groupement CMTV	-	-	1 370 t	NC
Autres clients	10 818 t	7 739 t	21 363 t	NC
TOTAL	109 459 t	110 256 t	105 118 t	NC

Provenance des déchets valorisés à CMTV en 2019



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2018	2019	2020
Production de mâchefers	22 399 tonnes	22 349 tonnes	NC
	Soit	Soit	
	203 kg /t de déchets	222 kg /t de déchets	

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2018	2019	2020
Métaux ferreux valorisés	1 367 tonnes 6,103% des mâchefers bruts 1,240% des tonnes traitées	1 759 tonnes 7,534% des mâchefers bruts 1,528% des tonnes traitées	NC
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	170 tonnes 0,759% des mâchefers bruts 0,154% des tonnes traitées	148 tonnes 0,634% des mâchefers bruts 0,141% des tonnes traitées	NC
Mâchefers utilisés en sous couche routière	Valeurs non communiquées	Valeurs non communiquées	NC

- **Production d'électricité**

	2018	2019	2020
Production d'électricité	45 997 MWh 0,421 MWh/tonne traitée	55 278 MWh 0,526 MWh/tonne traitée	NC

⇒ **Produits non valorisés issus de l'incinération**

- **Production de REFIOM** (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2018	2019	2020
Production de refiom	4 260 tonnes 39 kg/tonne traitée	5 091 tonnes 48kg/tonne traitée	NC

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ **Performance énergétique de l'usine**

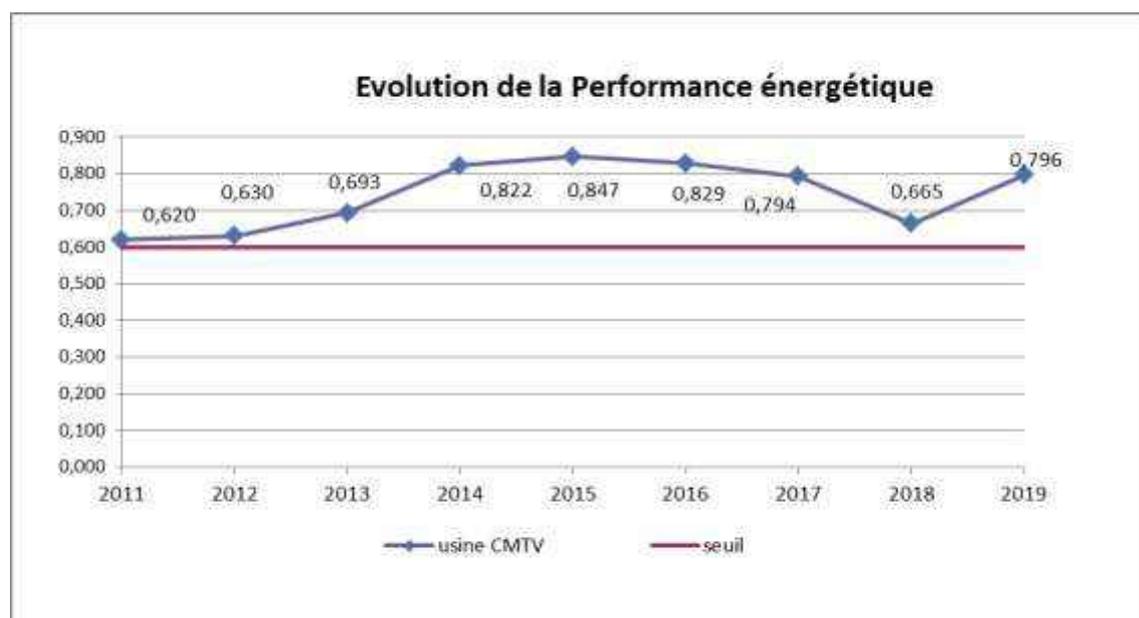
La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un groupe turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2019, le taux de performance s'élève à 0,796



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés dans un centre de tri, NATRIEL à DREUX

Localisation : ZA de la Rabette
28100 DREUX
Exploitant : SITREVA
(Depuis le 01/01/2020)

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Créé en 2005, le centre de tri était initialement composé de :

- ❖ Une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages),
- ❖ Une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ Une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ Une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ Une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

En 2014, ce centre de tri a été modernisé. Le process comporte dorénavant un tri optique des corps creux (bouteilles, flacons...) et des corps plats (papiers, cartons, magazines...), et un tri automatisé des métaux.

L'automatisation lui a permis d'augmenter sa capacité à trier **jusqu'à 24 000 tonnes de déchets recyclables par an**.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76) <i>jusqu'au 31/03/2020</i> CDIF Pierrefitte (93) <i>à partir du 01/04/2020</i>	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	SUEZ via FPR à Limay (78) REGENE Atlantique à Bayonne (64)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	SUEZ via ECOPLASTICS à Brenouille (60) MPB Recyclage à Chalon (71) SUMINCO en Espagne PEBO SESTINO en Espagne FOREVER PLAST en Italie	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	ARCELOR Mittal – Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	SUEZ via HOBOKEN en Belgique HYDRO ALUMINIUM en Allemagne	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SUEZ via PALM à Descartes (37) SAICA à Venizel (02) EUROPAC à Rouen (76) DS SMITH à Amiens (80)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via ESSITY à Hondouville (27)	Papier toilette, essuie tout
Gros de magasins	SUEZ via SAICA à Venizel (02) DS SMITH à Amiens (80)	Carton recyclé

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent le Rotrou.

❖ La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange) à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2016	1,24	0,02	7,14	1,18	3,05	15,01	1,78	36,21	18,13	12,34
2017	4,98	0,26	7,73	1,80	3,14	13,12	1,85	29,81	26,62	10,69
2018	4,53	0,21	8,59	2,01	3,80	14,55	2,09	29,47	20,02	14,71
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44
2020	3,67	0,26	7,66	2,09	2,83	15,49	2,13	26,62	17,20	22,05

composition du Biflux (emballages et papiers)



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants. Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri a augmenté, il est de 22,05%. Il faut préciser que la moyenne des caractérisations sur les collectes du SICTOM, tonnages entrants, est quant à elle correcte puisqu'elle s'élève à 11,43%.

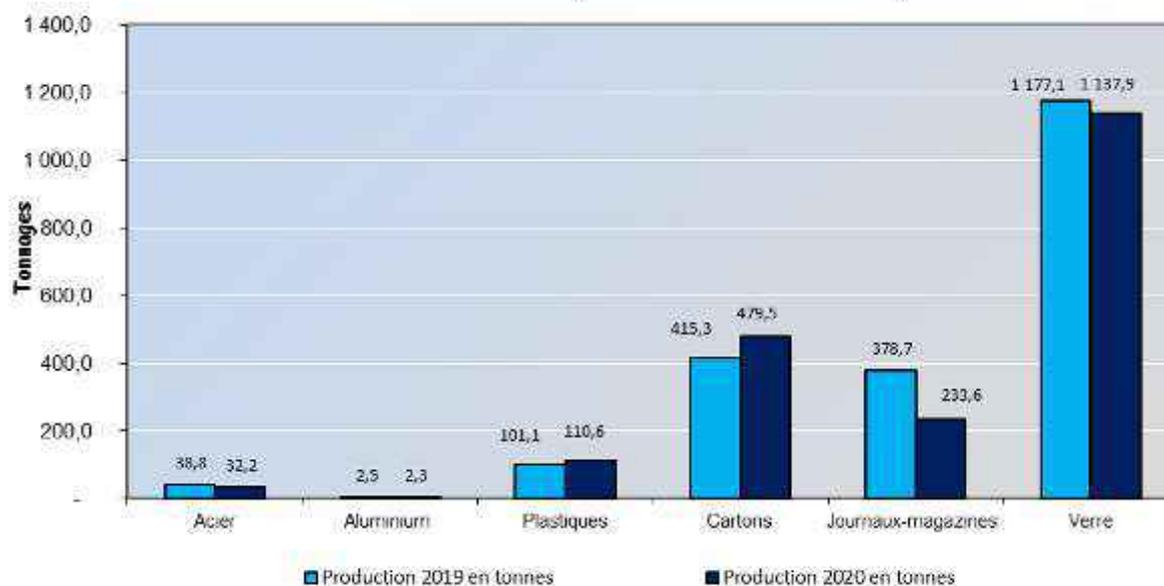
⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2019 en tonnes	2020 en tonnes	Ratio 2020 en kg/hab	Performances nationales 2013 tous milieux*
Acier	38,83	32,18	0,99	1,62
Aluminium	2,48	2,31	0,07	
PET clair	63,16	67,28	2,07	3,65
PET foncé	16,78	18,39	0,57	
PEHD	21,16	24,88	0,77	
Sous Total plastiques	101,10	110,55	3,41	14,62
Cartons collecte sélective	131,24	135,96	4,19	
Briques collecte sélective	17,04	18,66	0,58	
Cartons déchetteries	182,29	173,93	5,36	
Gros de magasin	84,76	150,97	4,66	24,00
Sous Total cartons	415,33	479,52	14,79	
Papiers	378,73	233,64	7,20	28,97
Verre	1 177,06	1 137,88	35,09	
TOTAL	2 113,53	1 996,08	61,55	72,86

*base de données SINOE – Ademe

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les performances du SICTOM pour l'année 2020 sont en moyenne inférieures à celles de l'année précédente mais variables suivant les matériaux. La production de matériaux recyclés a diminué de -5,6%. Les performances de tri en kilo par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des verres et des cartons (ces chiffres sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain). La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et aux changements des pratiques (le tout numérique).



Le recyclage des emballages est soutenu financièrement par l'éco-organisme CITEO (anciennement ECO EMBALLAGES) grâce au mécanisme du Point Vert qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages.

CITEO

Le recyclage de papiers est soutenu également financièrement par l'éco-organisme CITEO (anciennement ECO FOLIO) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Information REP emballages 2018-2022 - un nouvel agrément :

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (Barème F), il est conçu pour favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une plate-forme de compostage.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (C.E.T. 2) également appelé Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux, traite une partie des déchets des déchetteries.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.



C. PERFORMANCES DU SICTOM

OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixe les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérées ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des **ORDURES MENAGERES RESIDUELLES** :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
Tonnage OMR	10 217 T	8 756 T	8 389 T	8 318 T	8 299 T	8 092 T	8 266 T
population	35 870 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab	33 858 hab	33 661 hab	32 767 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	248,20	240,29	242,75	245,11	240,40	252,27
Indice de réduction des quantités	base 100	-12,86%	-15,64%	-14,77%	-13,95%	-15,60%	-11,43%

⇒ Objectif « loi GRENELLE » réduction -15% en 2012 : objectif non atteint en 2012 mais atteint en 2016

*ont été inclus les populations de Dancé et Condeau pour le calcul du ratio

Evolution des **ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES** (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

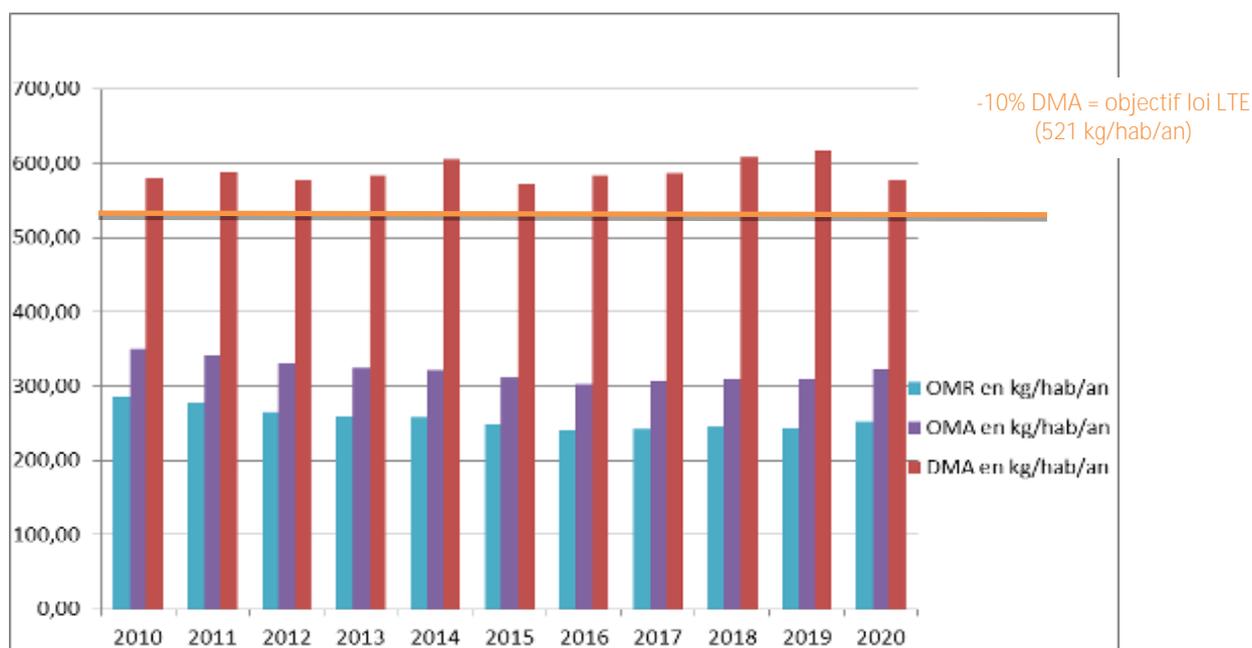
	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage OMA	12 543 T	10 971 T	10 567 T	10 506 T	10 473 T	10 190 T	10 469 T
population	35 870 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	310,99	302,68	306,61	309,32	309,93	322,81
Indice de réduction des quantités	base 100	-11,07%	-13,44%	-12,32%	-11,54%	-11,37%	-7,68%

⇒ Objectif « loi GRENELLE » réduction -7% : atteint dès 2013

Evolution des **DECHETS MENAGERS et ASSIMILES** (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchetteries et les autres collectes) :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage DMA	20 765 T	20 188 T	20 363 T	20 106 T	20 590 T	20 280 T	18 753 T
pop	35 870 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	572,25	583,27	586,78	608,13	616,83	578,24
Indice de réduction des quantités	base 100	-1,15%	+0,75%	+1,36%	+5,05%	+6,55%	-0,11%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2020 : -10% (=521 kg/hab/an de DMA)



⇒ Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :

Années	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage enfouis	2 068,92	1 730,08	1 933,20	1 946,30	2 091,54	1 962,92	1 728,42
Indice de réduction des quantités	Base 100	-16%	-7%	-6%	+1,1%	-5,1%	-16,46%

⇒ Objectif « Loi GRENELLE » réduction -15% : atteint en 2012

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

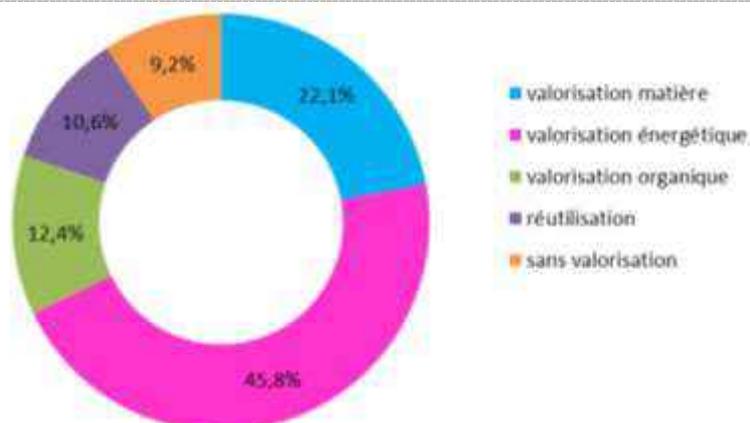
⇒ Les chiffres clés 2020 :

80,3% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE :	45,8%
VALORISATION MATIERE :	22,1%
VALORISATION ORGANIQUE :	12,4%

10,6 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchetteries)

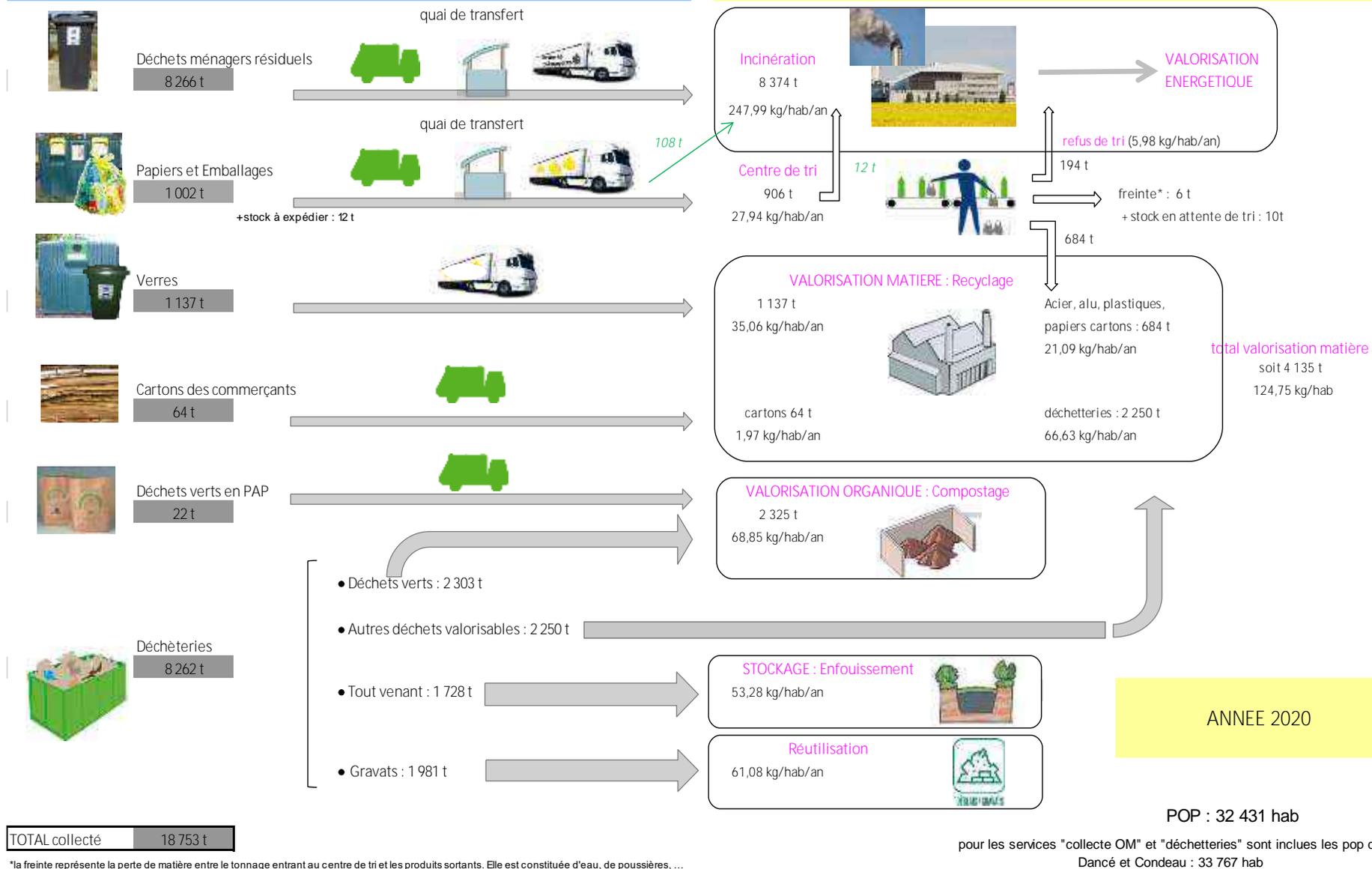
Seulement 9,2% des déchets collectés **ne bénéficient d'aucune valorisation** (enfouissement).



⇒ Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :

collecte

traitement



D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou engage régulièrement des actions de communication **auprès des usagers et des scolaires**. C'est le rôle de **l'ambassadeur du tri**, recruté au sein du SICTOM depuis mars 2009.

Ses missions :

- Sensibiliser et informer sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

En 2020, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

- ❖ Edition de 2 numéros du journal du SICTOM (n°23 publié en mars et le n°24 publié en octobre)



- ❖ Impression de 2000 disques de tri aimantés pour communiquer sur les consignes de tri

Certains outils réalisés lors des années précédentes, restent accessibles au public :

- ❖ Flyers sur les consignes de tri

Les flyers rappelant les consignes de tri sont distribués lors des manifestations et actions de sensibilisation. Ils existent sous 3 formes : pour les habitants du territoire desservi par le tri sélectif, pour les habitants de Margon (sacs jaunes et colonne de verre) et pour les habitants de Nogent-le-Rotrou (sacs jaunes et poubelles de verre). Pour les habitants de Nogent-le-Rotrou et Margon, figurent également les horaires de la déchèterie et les jours de collecte.

- ❖ Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP



Recto

verso

Les consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte.



Sac jaune de collecte

❖ Sac de pré-collecte

Le SICTOM met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte (pour les habitants qui n'ont pas de sacs jaunes individuels ou de poubelle jaune).

Ces sacs, disponibles en mairies, permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire – opération limitée à 1 sac par foyer. Pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur les consignes de tri.



Sac de pré-collecte Recto et Verso



Mémo-tri

À noter : les consignes de tri n'ont pas été remises à jour sur ces sacs car nous souhaitons écouler le stock en notre possession. Néanmoins, cela n'est pas pénalisant pour l'utilisateur puisque les colonnes à journaux ont fusionné avec les colonnes à emballages.

❖ Mémo-tri

C'est un outil simple et efficace pour pallier les principales erreurs de tri. Au dos, on retrouve également les horaires des 4 déchèteries du territoire.

❖ Site internet

Mise en ligne depuis 2015, il permet d'informer les habitants du territoire en temps réel des actualités et des informations à mettre en avant en matière de tri et de prévention des déchets. On y trouve : une carte du territoire, un agenda des événements à venir, une présentation du SICTOM et de nos actions, des informations sur les différentes collectes du territoire, sur les déchèteries, sur la réduction des déchets...



<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>

À noter : il est prévu de remettre à jour le site internet en 2021. Cette année déjà des échanges ont eu lieu avec le créateur du site pour orienter la refonte du site.

❖ Page Facebook

La page Facebook permet de maintenir un contact direct avec les habitants du territoire et les communes, en leur transmettant des informations quotidiennes sur les actualités du SICTOM, les déchèteries, les collectes, les actions mises en place... Il nous permet également de rappeler de manière ludique les consignes de tri, échanger des astuces pour réduire ses déchets, de donner des informations générales et des pistes de réflexions sur les déchets ou encore de rendre compte des caractérisations réalisées (et de réajuster les consignes de tri en fonction).



<https://www.facebook.com/SICTOM.Ngt>

1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2020, des animations et des expositions sur le tri, compostage, la réutilisation, le « zéro déchets » et la fabrication de produits ménagers ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif...

On peut retenir :

- ❖ Les Rendez-Vous Récup', tout au long de l'année,
- ❖ L'atelier « zéro déchet » à Val-au-Perche (les 4 et 8 février 2020),
- ❖ « Du tissu en pagaille », à Nogent-le-Rotrou, le 07/07/2020,
- ❖ Le Forum des associations à Nogent-le-Rotrou, le 06/09/2020,
- ❖ L'atelier fabrication de produits ménagers à Val-au-Perche (les 6 et 10 octobre 2020),
- ❖ La brocante de la paroisse St Lubin du Perche, le 17/10/2020,



Stand de fabrication de lessive, 17/10/2020

À noter : une grande partie des animations prévues a été annulée ou reportée du fait de la situation sanitaire.

Plusieurs supports ont également été réalisés sur la demande de structures ou de particuliers pour rappeler les consignes de tri au sein de leur établissement/immeuble (complexe sportif Robert-Huwart, école Jean Macé, Lycée Rémy Belleau, Paroisse St Lubin, Urban Art Festival, commune de Saintigny, habitant de Nogent-le-Rotrou...).

⇒ Action ciblée lors de la semaine de la réduction des déchets



Collecte de jeux

Une collecte solidaire a été mise en place sur tout le territoire du SICTOM, durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (du 21 au 29 novembre 2020).

Le but de la collecte était de récupérer des jouets en bon état, pour qu'ils puissent être redistribués aux personnes en ayant le plus besoin.

Sur le territoire 4 points de collecte ont été mis en place dans les déchèteries du SICTOM (à noter qu'une entreprise privée a également mis en place en parallèle un point de collecte).

Sur une semaine, 564 Kg de jouets ont été collectés, puis triés et redistribués.

Les principaux bénéficiaires sont :

- La Croix Rouge
 - Le Secours Catholique
 - ATD Quart Monde
 - La Ressourcerie « Récup & Co » – jouets revendus à prix solidaires
- } don pour les particuliers accompagnés par ces structures



Affiche de l'évènement

Les jouets restants ont été redistribués entre différentes structures pour répondre à leurs éventuels besoins professionnels (l'association Ludo'Perche, le SSIAD de Nogent-le-Rotrou, l'ALSH d'Authon-du-Perche, l'ALSH de Souancé-au-Perche, le RAM Terre de Perche). Des peluches ont également été proposées à des particuliers pour faire du rembourrage en couture.

⇒ Sensibilisation des Publics Relais

Cette année, en raison de la situation sanitaire, aucune action n'a pu être menée auprès des publics relais (élus, mairies de communes, associations, partenaires...)

⇒ Animations scolaires

En 2020, 28 classes ont pu bénéficier d'une animation réalisée par l'ambassadeur du tri. Deux types d'animation sont possibles :

- **Tri des déchets** : 18 classes ont suivi une animation pédagogique sur le tri des déchets. Cette animation est destinée aux enfants de la petite section au CM2. 369 élèves ont ainsi pu être sensibilisés sur ce thème en 2020.
- **Réduire ses déchets** : 12 classes ont suivi une animation pédagogique sur la réduction des déchets. Dans cette animation, conseillée à partir du CE2, plusieurs thèmes peuvent être abordés de manière ludique (en plus du tri des déchets) : le gaspillage alimentaire, le compostage, les déchets électroniques, le suremballage, le bricolage à partir d'objets de récupération... 348 élèves ont ainsi pu être sensibilisés sur ce thème en 2020.



Animation sur le thème du compostage



Goodies individuels

En fin de séance, nous remettons aux élèves participants un objet de communication avec le logo du SICTOM. Cet outil de communication peut être collectif (une corbeille de tri pédagogique pour la classe) ou individuel (un stylo, une règle, un crayon à papier ou une boîte de crayons de couleurs pour chaque élève).



Corbeille de tri

Cette année, deux classes ont suivi à la fois une animation sur le tri et une sur la réduction des déchets. À partir de septembre 2020, au vu des nombreuses inscriptions, nous avons dû nous limiter à une intervention par classe.

Chaque année, nous organisons également sur demande des écoles, des visites du centre de Tri NATRIEL de Dreux et des déchèteries pour les scolaires.

À noter : du fait de la situation sanitaire, toutes les animations prévues entre le 23/03/2020 et le 01/07/2020 ont été annulées, cela représente 40 interventions en classes et 1 visite de déchèterie pour un total de 497 élèves.

Le 8 juillet 2020, 18 élèves ont également été sensibilisés au compostage dans le cadre des « vacances apprenantes » proposées par le gouvernement.

⇒ Concours

Chaque année nous proposons un concours aux écoles du territoire. Cette année il leur a été proposé d'imaginer et de dessiner une bande dessinée sur le thème « le compost et ses petites bêtes ». Malheureusement, du fait du trop faible nombre de participants, ce concours a été annulé.

1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité peuvent être organisés sur certains quartiers de Nogent-le-Rotrou et Margon, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte à porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.

De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses), les agents de collecte peuvent vérifier par transparence, si le sac contient des erreurs de tri.



Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur colle un autocollant sur le sac « contenu non conforme », et ne collecte pas le sac.

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.



Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de sensibilisation en porte à porte peuvent être menées.

Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.



2. Prévention et réduction des déchets

2.1 – Le contexte

⇒ Règlementation

La prévention de la production des déchets figure, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. Le **Code de l'environnement (article L. 541-15-1)** précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés, doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP). Ce programme est un outil de planification obligatoire.

Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la **définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015**.

⇒ Le Programme Local de Prévention / 2012-2017



Le SICTOM a mené, de 2012 à 2017, un programme local de prévention des déchets, avec pour objectif une réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans. **Pour mener ce programme, le SICTOM a bénéficié d'un soutien technique et financier de l'ADEME.**

Au cours de ce programme, **un plan d'actions** de 15 thématiques a été mis en œuvre.

Voici quelques actions marquantes du PLP, qui ont porté leurs fruits :

- Promotion et accroissement du compostage (individuel, collectif et en établissement),
- **Soutien à l'installation d'une Ressourcerie**, qui a ouvert à Nogent-le-Rotrou en 2016,
- Engagement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Réalisation de différentes animations et ateliers pour limiter les emballages et le gaspillage, favoriser le « fait maison » (cuisine, produits ménagers etc.), le réemploi et la réparation, et diminuer le recours aux produits toxiques (jardiner « au naturel »).

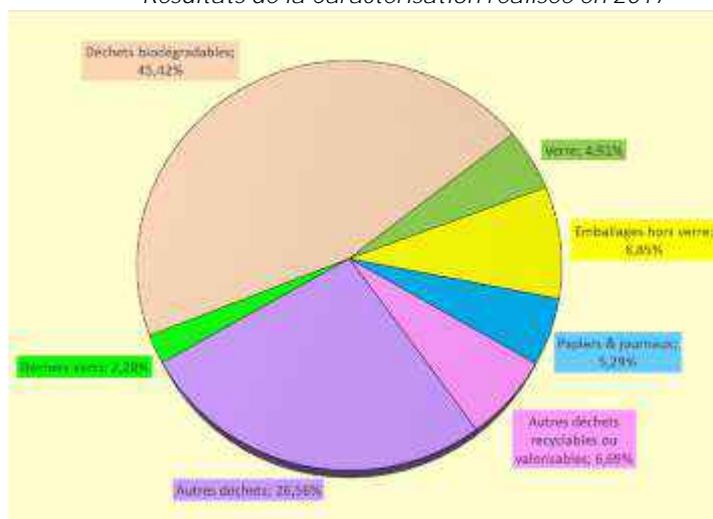
L'objectif a largement été atteint dès 2016 : **-11,5% d'OMA produits sur le SICTOM par rapport à 2011.**



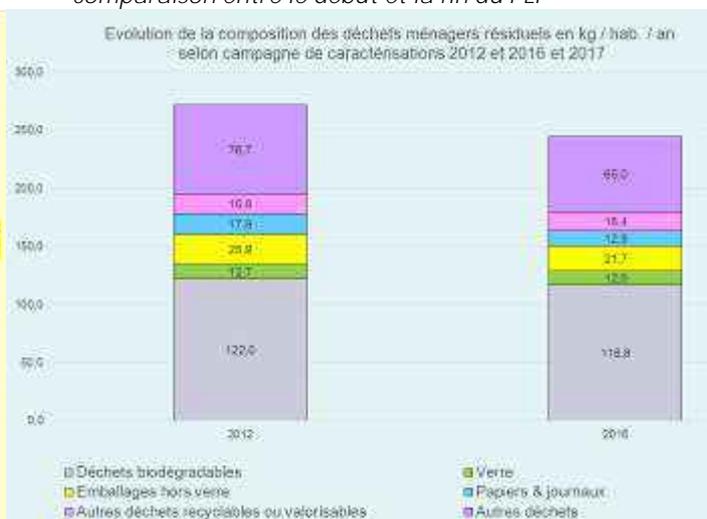
⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Afin de déterminer la composition de notre poubelle en début et en fin de programme, une première caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2012, puis une seconde en 2016/2017.

Résultats de la Caractérisation réalisée en 2017



comparaison entre le début et la fin du PLP



Entre 2012 et 2017, une diminution significative de la production de déchets est observée.

Néanmoins, on observe à nouveau en fin de programme que 47% des ordures ménagères (poubelle noire) pourraient être réduits à la source par compostage, et 26% des déchets pourraient être triés et valorisés.

2.2 - Le CODEC / 2018-2020

A/ LE PRINCIPE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs au niveau national suivants :

- ✓ Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).

Dans le but de répondre à ces objectifs, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

- ✓ Programme d'actions sur 3 ans, soutenu par l'ADEME,
- ✓ Les thématiques prioritaires :
 - La tarification incitative,
 - Le tri à la source des biodéchets,
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - La mobilisation des entreprises du territoire sur l'économie circulaire.

Les étapes de la mise en place :

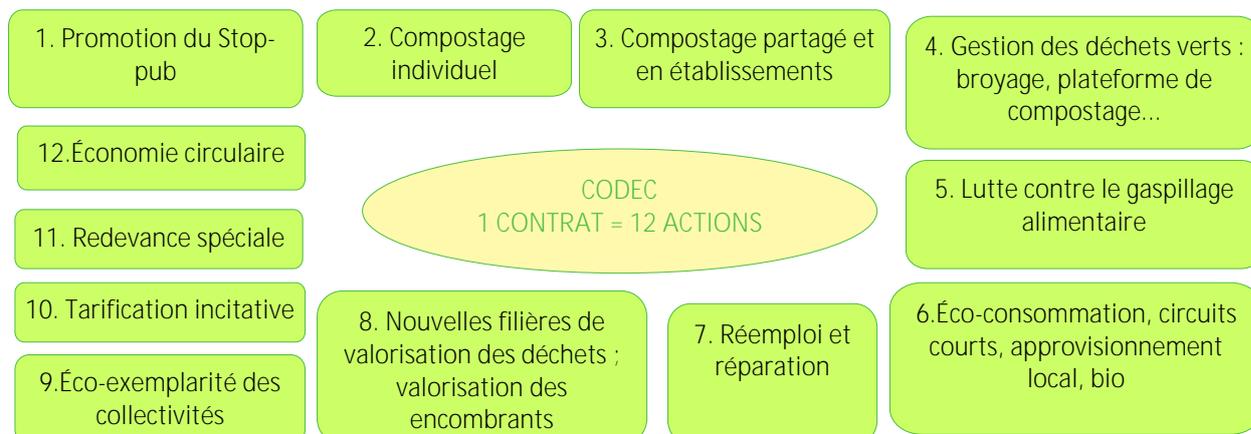


- 2017 : Préparation du CODEC
 - Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets
 - Engagement d'un CODEC (délibération du SICTOM) et demande de subventions
 - Réalisation d'une étude de préfiguration du CODEC et définition des objectifs et des actions
 - Signature d'une convention entre le SICTOM et l'ADEME
- Janvier 2018 : Lancement du CODEC
- Janvier 2018 à décembre 2020 : mise en œuvre des actions



Le CODEC : des Objectifs ambitieux
À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

B/ DETAIL DES ACTIONS



Du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19, des confinements successifs de la population et des mesures prises pour éviter sa propagation, les actions entreprises par le SICTOM en 2020 dans le cadre du CODEC ont été fortement réduites. Voici néanmoins le bilan des actions 2020. Ces activités visent à encourager concrètement les habitants et les organismes du territoire à réduire leurs déchets. Ces actions quotidiennes sont efficaces pour limiter la production de déchets.

⇒ Action 1. Promotion du « STOP PUB »



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des autocollants stop-pub.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à 27 % sur le territoire.



OBJECTIFS du CODEC :

- Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités,
- 27 % des boîtes aux lettres munies d'un Stop Pub.

ACTIONS menées en 2020 :

- **Mise à disposition d'autocollants Stop Pub** (lors d'événements, en mairies, dans les commerces et au bureau du SICTOM) : 620 Stop-pub distribués aux habitants via une trentaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies,
- Sensibilisation du public à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer).

⇒ Action 2. Le Compostage individuel



Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries, les élus SICTOM de Nogent le Rotrou ont décidé de mettre en place le compostage individuel **dès l'année 2009**, ce qui permet au SICTOM de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

OBJECTIFS du CODEC :

- Distribution de 100 composteurs par an (avec sensibilisation),
- 10 personnes devront être impliquées dans le réseau « guides composteurs ».

⇒ Pour que le compostage soit une habitude et que sa pratique soit correcte et agréable, le SICTOM communique et accompagne les habitants, avec :

- Des explications et des conseils sur le site internet, par téléphone, lors de la remise des composteurs vendus, et lors des événements,
- Des guides sur le compostage et le paillage distribués aux habitants avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage,
- Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives visibles au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchèteries du SICTOM, depuis 2018. Ces panneaux ont été renouvelés en 2020.



⇒ Fin 2020, environ 2 709 composteurs ont été distribués (soit plus de 17,2% des ménages équipés).

Cela ne reflète pas le nombre total de foyers qui compostent leurs biodéchets, car un certain nombre pratique le compostage en tas, ou en composteurs fabriqués par leur soin ou acquis indépendamment du SICTOM.

ACTIONS menées en 2020 :

- 79 composteurs vendus **auprès d'habitants du SICTOM** (avec prise en charge partielle du coût des composteurs par le SICTOM),
- Sensibilisation **au compostage auprès d'environ 110 personnes** :
 - Lors des distributions de composteurs,
 - Atelier de fabrication de lombricomposteurs (juillet 2020),
 - Forum des associations de Nogent-le-Rotrou (septembre 2020),
- Communication sur le compostage dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.

⇒ Action 3. Compostage partagé en habitat collectif et en établissements

Pour favoriser l'installation de composteurs collectifs, notamment dans les établissements scolaires, depuis 2019, le SICTOM met à disposition gratuitement 1 composteur par établissement scolaire volontaire, dans un but pédagogique.

Ce dispositif permet d'une part aux établissements de traiter une quantité significative de déchets alimentaires et de végétaux afin de les transformer en compost directement sur leur site, et d'autre part, de permettre aux élèves de connaître le principe du compostage, voire de le pratiquer.

OBJECTIFS du CODEC :

- 60 % des établissements devront pratiquer le compostage,
- 6 nouveaux établissements devront être dotés de composteurs,
- 6 nouveaux composteurs partagés devront être installés en pied d'immeuble,
- 10 personnes devront être impliquées dans le réseau « guides composteurs ».

ACTIONS menées en 2020 :

Installation de 3 composteurs en établissements, avec un accompagnement au compostage (tri, organisation, entretien) :

- Ecole de Soizé,
- ESAT Anaïs (Nogent-le-Rotrou),
- EHPAD de Thiron-Gardais.



⇒ Action 4. Gestion des déchets verts



OBJECTIFS du CODEC :

- Traiter les déchets verts sur le territoire du SICTOM,
- Étude pour la création d'une plateforme de compostage, ou valorisation par méthanisation,
- Étude sur la mise en place d'un service de broyage.

ACTIONS menées en 2020 :

- Echanges avec un agriculteur envisageant de mettre en place une plateforme de compostage **sur son exploitation, afin d'évaluer la possibilité de valoriser des végétaux de collectivités territoriales du SICTOM, en évitant qu'ils soient apportés en déchèterie,**
- Poursuite de la documentation sur le traitement des biodéchets en plateforme de compostage et par méthanisation,
- Communication pour encourager à valoriser les végétaux in situ (broyage, paillage...), sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries.



Image : par natureln. Licence CC BY-SA 4.0 - <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

⇒ **Action 5. Lutte contre le gaspillage alimentaire**

OBJECTIFS du CODEC :

- Diminuer de 15% le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires,
- Sensibiliser 20 classes de primaire par an, et 8 établissements du secondaire (100%).

Le SICTOM mène des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis de nombreuses années.

Il a notamment mené, certaines années, des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire pour évaluer la quantité de déchets gaspillés et conseillé les **établissements pour la mise en place d'actions correctives**. Les résultats, pour certains établissements, ont été très positifs et encourageants.

ACTIONS menées en 2020 :

- Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :
 - Préparation d'actions de sensibilisation, avec l'association Athéna, pour deux collègues volontaires, à Authon-du-Perche et au Theil-sur-Huisne. De fait de la situation sanitaire, la plupart des actions n'ont pas pu être menées à bien et ont été reportées ultérieurement.
 - Animation en classe pour sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire, à l'école primaire de Coudreceau.
- Communication pour encourager les habitants à limiter le gaspillage alimentaire, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.

⇒ **Action 6. Eco consommation et circuits courts**

OBJECTIFS du CODEC :

- Favoriser le développement des circuits courts et de l'éco-consommation,
- Favoriser l'approvisionnement local et en circuits courts dans la restauration collective,
- Sensibiliser les particuliers.

ACTIONS menées en 2020 :

- **Actions pour favoriser l'approvisionnement en produits biologiques et locaux de la restauration collective :**
 - Information des communes sur des formations, des outils existants et des recommandations,
 - Échanges avec divers partenaires (association « MIL Perche », Parc Naturel Régional du Perche, **notamment dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire**),
- **Promotion de l'éco-consommation et des circuits courts :**
 - Animation d'ateliers : 4 ateliers (« zéro déchet » au quotidien, et fabrication de produits ménagers) à Val-au-Perche (35 participants),



- o Information (environ 50 personnes) lors de 2 événements à Nogent-le-Rotrou (brocante et forum des associations), dont l'un au cours duquel il était proposé de fabriquer de la lessive,
- o Co-organisation des « Rendez-**Vous Récup'** » : 1 animation consacrée aux circuits courts et la fabrication « maison », avec le ramassage de pommes et leur transformation en jus,
- o Communication pour promouvoir le « zéro déchet » au quotidien sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.

⇒ Action 7. Promotion du réemploi et réparation



OBJECTIFS du CODEC :

- Accroître les pratiques de réemploi et de réparation,
- Sensibiliser 200 personnes / an au réemploi et à la réparation.

ACTIONS menées en 2020 :

- Co-organisation des « Rendez-**Vous Récup'** » : 15 animations dont 2 Cafés Réparation (25 participants), 6 « Cafés Couture », 5 ateliers de fabrication à partir de matériaux ou objets de récupération, et un événement pour le réemploi de vêtements et de tissus. (environ 130 participants)
- **Organisation d'une** collecte de jouets. 564 kilos de jouets collectés, dont la majorité a été redistribuée à différentes associations.



- Collectes de vélos en déchèteries pour la récupération de pièces et réparation de vélos à La Boîte à Outils.
- Service de prêt de gobelets (830 gobelets empruntés lors de 5 manifestations).
- Collecte pour le réemploi d'appareils électriques et électroniques (petit électroménager) à la déchèterie de Nogent le Rotrou. Environ 30 kilos détournés en 2020.
- Communication pour promouvoir le réemploi et la réparation, lors d'événements, en déchèteries, dans le journal du SICTOM et via les réseaux sociaux.



- Co-organisation d'une **table ronde sur l'obsolescence accélérée** en partenariat avec UFC Que Choisir et la CMA d'Eure et Loir

⇒ Action 8. Mise en place de filières REP et valorisation des encombrants

OBJECTIFS du CODEC :

- 95 % de valorisation des DMA,
- Mise en place de nouvelles filières de valorisation (mobilier, pneus),
- Étude pour la mise en place d'une **plateforme de tri des encombrants**.



ACTIONS menées en 2020 :

- **Mise en place de bennes pour la collecte des déchets d'équipement et d'ameublement** (mobilier) en novembre 2020 sur 2 déchèteries supplémentaires,
- 353 tonnes de **déchets d'équipement et d'ameublement** ont été collectées dans la benne spécifique dans les déchèteries de Nogent-le-Rotrou, Charbonnières et Thiron-Gardais, et valorisées via Eco Mobilier,
- Communication orale auprès des usagers lors des événements pour encourager au réemploi, au don et à la réparation, afin de réduire les encombrants,
- **Organisation d'une** collecte de jouets : plus de 550 kg de jouets détournés de la déchèterie,
- 90,9 % des DMA ont été valorisés ou réutilisés en 2020.



⇒ Action 9. Favoriser l'éco-exemplarité des collectivités



Les collectivités consomment des ressources et génèrent des déchets, dans les différents services (administratifs, techniques, achats...) et activités. Elles doivent montrer l'exemple pour pouvoir parler au citoyen, le conseiller. L'exemplarité permet de fédérer les employés autour d'un projet commun.

OBJECTIFS du CODEC :

- Favoriser l'exemplarité des collectivités et les accompagner à réduire leur production de déchets,
- 20 collectivités engagées et respectent les pratiques définies.

ACTIONS menées en 2020 :

- Promotion du guide d'accompagnement de la **Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage Démoclès** auprès de certaines communes,
- Entretien avec le service « commerce », le service « voierie » et les élus concernés de la commune de Nogent-le-Rotrou, pour améliorer la gestion des déchets du marché hebdomadaire. La révision du règlement du marché est envisagée afin d'intégrer certaines mesures pour une meilleure gestion des déchets,
- Information des communes sur une rencontre relative à la commande publique durable,
- **Mise à jour de l'annexe à la charte d'engagement d'éco-exemplarité** des collectivités en tenant compte de l'évolution réglementaire de 2020.

⇒ Action 10. Etude pour la mise en place de la tarification incitative



La tarification incitative est un mode de financement du service public de gestion des déchets. La TEOM incitative, lorsqu'elle est mise en place, remplace la TEOM (cf. p. 10). Elle comprend une part fixe (forfait) et une part variable qui est calculée en tenant compte de la quantité de déchets produits (poids, du volume et/ou du nombre d'enlèvements des déchets).

L'objectif est d'encourager chacun à réduire ses déchets et à mieux les trier.

Le déploiement de la tarification incitative pour une majorité de la population est un objectif au niveau national (feuille de route pour l'économie circulaire) et au niveau régional (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

OBJECTIFS du CODEC :

- Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits (OMr),
- Réaliser une étude sur la mise en place de la tarification incitative.



ACTIONS menées en 2020 :

- Poursuite de l'étude d'optimisation des services comprenant étude préalable à la mise en place de la tarification incitative : 2 réunions pour les élus du Bureau ont eu lieu (dont 1 en visio). Du fait du contexte sanitaire lié à la COVID 19, des confinements de la population, du report des élections municipales et communautaires qui en a découlé, le déroulement de cette étude a pris du retard.
- Nombreux échanges et prises d'informations auprès d'autres collectivités territoriales.

⇒ Action 11. Elargissement de la Redevance Spéciale



La Redevance Spéciale est mise en place sur le territoire du SICTOM depuis 2014 (cf. partie « financement » page 10). Ce dispositif financier permet de facturer les entreprises et les administrations qui ont recours au service public pour de collecte des déchets, à hauteur du service rendu, et d'éviter que le coût de ce service soit répercuté sur les contribuables.

Cette redevance incite les établissements concernés à être vigilants vis-à-vis des déchets qu'ils produisent et à trouver des solutions pour en réduire la production.

Aussi, le SICTOM propose à ces établissements un accompagnement pour améliorer la gestion de leurs déchets, par le biais d'un diagnostic, de conseils sur le tri et la réduction des déchets, et de la sensibilisation de leur personnel.

OBJECTIFS du CODEC :

- Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits (OMr),
- Abaisser le seuil de la Redevance Spéciale.



ACTIONS menées en 2020 :

- Application de la redevance aux établissements produisant 2500 L de déchets ou plus par semaine : 10 établissements sont concernés,
- Communication au sujet de la redevance spéciale et de l'économie circulaire dans le journal du SICTOM.

⇒ Action 12. Sensibilisation à l'économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage **des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et la production de déchets.**

Elle vise à **passer d'une société du tout jetable, basé sur une économie linéaire** (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire, avec un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit (pour que le déchet devienne une ressource).

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



OBJECTIFS du CODEC :

- Sensibiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire,
- Organiser 3 réunions sur l'économie circulaire à destination des acteurs économiques.

ACTIONS menées en 2020 :

- Filière locale de recyclage du liège soutenue et promue, avec une collecte du liège dans les 4 déchèteries du SICTOM, et de la communication à ce sujet,
- Préparation, avec la CMA d'Eure-et-Loir et le service développement économique du PETR, d'une rencontre de **l'économie circulaire à l'attention des acteurs économiques** en avril 2020. Cette rencontre a dû être annulée du fait de la situation sanitaire et du confinement au printemps 2020,
- Communication auprès de quelques professionnels, en fonction de leur secteur d'activité, sur des webinaires et sur des initiatives ou des pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre,
- Co-organisation d'une **table ronde sur l'obsolescence accélérée**, en partenariat avec l'UFC Que Choisir et la CMA d'Eure-et-Loir, le 7 janvier 2020, au cours de laquelle les principales recommandations pour une consommation et une production durables ont été abordées,
- Communication au sujet de la redevance spéciale et de l'économie circulaire dans le journal du SICTOM.
- Mise à jour de la page consacrée à l'économie circulaire sur le site internet du SICTOM.

2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILE et LE RELAIS.

38 bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 853 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

Localisation des bornes : au 1^{er} janvier 2020



LE RELAIS (21)
AUTHON-DU-PERCHE – Cour de la mairie
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Mairie
LES AUTELS-VILLEVILLON – PAV côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
MALE – école
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – parking Lidl
MARGON – Rue de la cloche mairie Margon
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy (×2)
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes DéfilMode
SOIZÉ – Cimetière
LE THEIL – rue de la Pelzinière à côté tri sélectif
LE THEIL – Rue de la Matteau
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (X2)
CETON – Place de la Poste



éco textile (17)
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Face Rue du 8 mai / rue du Chemin de Fer
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C. de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 août
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
LA ROUGE – Place de l'Aulnay
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking Salle des Fêtes (×2)
LE THEIL – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL – Rue du Stade

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2011	80,80	18	47,05	11	127,85 t
2012	71,58	18	41,85	14	113,43 t
2013	65,59	19	50,21	17	115,80 t
2014	75,67	20	49,50	17	125,17 t
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t
2019	84,35	21	44,02	17	128,37 t
2020	77,58	21	3,37*	17	80,95 t

*Tonnage connu pour le mois de janvier – pas de relevé en février – arrêt de la collecte dès le mois de mars

80,95 t tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2020, soit environ 2,50 kg/hab. Soit une baisse de 37% du tonnage par rapport à 2019.

En conséquence de la crise sanitaire liée au COVID et aux mesures de confinement, la filière de collecte des textiles usagés a été fortement impactée au cours de l'année 2020.

Les prestataires LE RELAIS et ECOTEXTILE ont suspendu leurs collectes dès le mois de mars 2020. Le Relais a repris progressivement son activité dès le mois de juillet. Cela n'a pas été le cas d'ECOTEXTILE.

Malgré de multiples relances, ces conteneurs n'ont plus été vidés. Des dépôts s'amoncelaient régulièrement aux pieds des colonnes malgré la communication qui a été apposée. Les communes ont été obligées d'assurer le nettoyage de ces dépôts sauvages.

Pour des raisons de salubrité publique, le SICTOM n'a pas eu d'autre choix que de faire procéder au retrait des conteneurs verts ECOTEXTILE de son territoire.

Néanmoins, afin d'assurer la collecte des textiles sur les communes concernées, nous avons sollicité Le RELAIS qui a remis dès le début d'année 2021 des colonnes en remplacement de celles qui ont été retirées.

Une fois collecté, les textiles obtiennent une seconde vie en fonction de leur état et de la demande des marchés. 89% des produits triés sont valorisés :

- Le réemploi est la première destination pour 60% (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- Le recyclage est la destination de 29% (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- 11% des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

« ECO TLC » change de nom et devient « RE_FASHION » au cours de l'année 2020



E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

⇒ Les DASRI

Le SICTOM avait mis en place en octobre 2007 en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.



Suite à la création de l'éco-organisme « DASTRI », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies. La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et est consultable sur le site du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.

⇒ Les D3E

La collecte des déchets électriques et électroniques a été mise en place sur nos déchetteries au printemps 2008. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, ECOSYSTEMES, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :

		Tonnage 2020
	PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES	124 t
	GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID	51 t
	GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID	113 t
	ÉCRANS	40 t
total		328 t
		55 329 appareils
		-6,4% par rapport à 2019

Performance SICTOM 2020	Performance nationale (milieu rural)
10,11 kg / hab / an	10,23 kg / hab / an

Pop référence : 32 431 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Depuis le 8 octobre 2019, ESR change de nom et devient ECOSYSTEM

⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau.



Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013. Néanmoins, en accord avec le syndicat de BBI, nous orientons les détenteurs d'amiante vers une société spécialisée qui se trouve à proximité et qui accepte de recevoir les déchets d'amiante des particuliers deux jours par mois.

⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de **l'année 2009**. C'est la société **COLLECTOR** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011, pour les autres sites, nous trions le bois. Ce qui nous a permis de valoriser 871 t en 2020, soit 33 % des encombrants.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des capsules de café de la marque « Nespresso » a été mise en place au cours de **l'année 2011** sur **l'ensemble de nos sites**. C'est la société **SITA** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des huiles végétales des particuliers sur les déchetteries depuis le **début de l'année 2013**.

⇒ Réaménagement de la déchetterie de THIRON GARDAIS

Au cours de **l'année 2015**, le **SICTOM** a engagé des travaux d'**extension** et de rénovation sur la déchetterie de THIRON GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis **principalement d'améliorer** les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle Signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

Coût de l'opération pour le SICTOM : **550 663 € TTC**

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec un éco-organisme, **RECYLUM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchetteries en 2016 et 2017. Ces bacs nous ont été fournis par **RECYLUM**, l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Depuis le 8 octobre 2019, ESR change de nom et devient ECOSYSTEM

ecosystem



Performance SICTOM 2020

1,15 tonnes

= 12 886 lampes et néons collectés

- 11,1% par rapport à 2018

⇒ Conteneurisation de la collecte du Verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculo squelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de conteneuriser la collecte du verre en porte à porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. **Pour se faire, dans la cadre d'un contrat de location maintenance** conclu avec la société PLASTIC OMNIUM, nous avons distribué 3 274 des bacs de 120L et 240L de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou au cours de l'année 2016.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchetteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des mesures de bruits et des contrôles des rejets des eaux résiduaires sur les 4 déchetteries du SICTOM.



⇒ Réaménagement de la déchetterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
Signalétique + dispositif antichute



Réhausses des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les déchetteries de Nogent le Rotrou et du Theil sur Huisne pour le stockage des piles. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent.

Sur les deux autres sites qui disposent de zones couvertes, les fûts sont stockés dans les caissons pour déchets ménagers spéciaux.



⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-Le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la déchetterie de Nogent-le-Rotrou. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE ET LOIR qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

⇒ Amélioration de la collecte des D3E



Mise en place d'un caisson maritime

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur la déchetterie de Nogent le Rotrou, qui subit de nombreux vols, ECOSYSTEM a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime. Celui-ci a été mis en place en septembre 2018.

Il permet de stocker les déchets à l'abri du temps et de manière sécurisée.

Le SICTOM équipera les autres sites en fonction de la place disponible (Déchetteries de Thiron Gardais Charbonnières : équipement prévu en 2021).

Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux.

La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECOSYSTEM.



D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la nomenclature des ICPE concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

⇒ Mise en place d'une Benne « ECO mobilier »



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements** (DEA) a été mise en place sur la déchetterie de Nogent le Rotrou en septembre 2018 puis sur les sites de Thiron Gardais et de Charbonnières en novembre 2020.

Le SICTOM a signé une convention avec Eco-mobilier, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.

Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

- 58 % sont recyclés : Le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...
- **33 % en valorisation énergétique**
- 9 % sont éliminés par enfouissement

écomobilier



⇒ Mise en place d'une Benne à couvercle pour la collecte des cartons sur la déchetterie de Nogent le Rotrou



Au cours de l'année 2020, afin d'améliorer la collecte des cartons, nous avons installé sur la déchetterie de Nogent le Rotrou, une benne équipée d'un couvercle.

Le carton est ainsi stocké à l'abri des intempéries. Le système d'ouverture permet de réduire le passage du carton lors des dépôts et limite ainsi les refus de tri.



De plus, le système est facilement manipulable par les agents ce qui réduit les troubles musculo squelettiques par rapport à l'utilisation d'une benne classique à capot métallique sur rail.

Si l'utilisation de ce système s'avère concluante, le SICTOM équipera les autres sites prochainement.

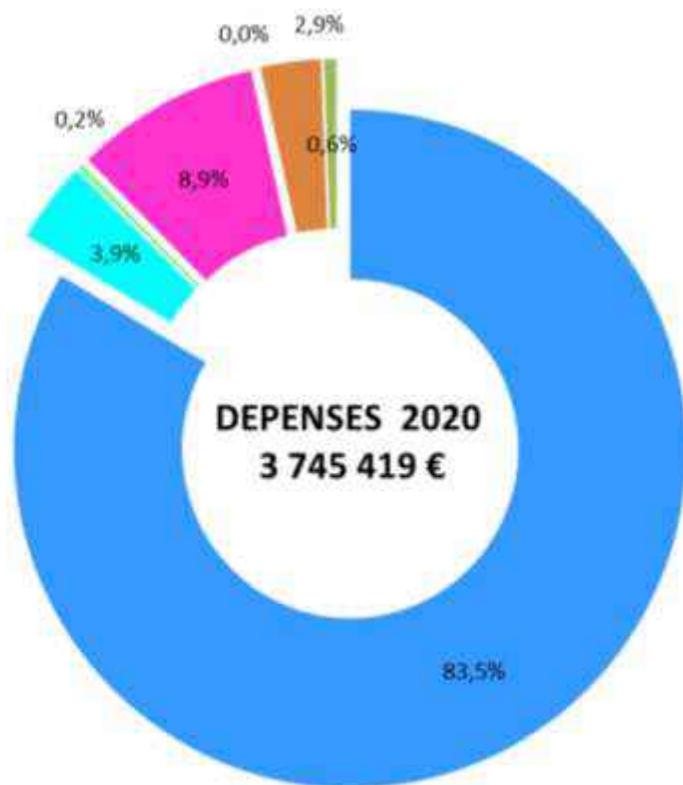
3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Marché de services en groupement de commandes	SITREVA	Janvier 2019 à décembre 2021	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	ESE	Octobre 2019 à octobre 2023	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage de la déchetterie de Thiron-Gardais	Régie directe – convention des services	Commune de Thiron Gardais	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juillet 2022	Des employés des communes de Thiron et de la CC des Collines du Perche Normand sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	PAPREC CRV	Février 2020 à février 2024	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	SULO0	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECYPERATION	Juillet 2020 à juillet 2023	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants.

B. LES DEPENSES (compte administratif)



- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- liquidation somel
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019	Année 2020	évolution
prestations de services	3 193 269 €	3 128 312 €	- 2%
dépenses courantes	109 323 €	144 921 €	+33%
taxes et assurances	6 054 €	8 498 €	+40%
charges de personnel - autres charges liées	409 188 €	332 827 €	-19%
Intérêts des emprunts	1 122 €	480 €	-57%
dotation aux amortissements	23 010 €	22 309 €	-3%
Liquidation du SOMEL	-	108 072 €	
TOTAL	3 741 966 €	3 745 419	+0,1%
Coût COMPLET par tonne	199,72 €/tonne		+8,24%

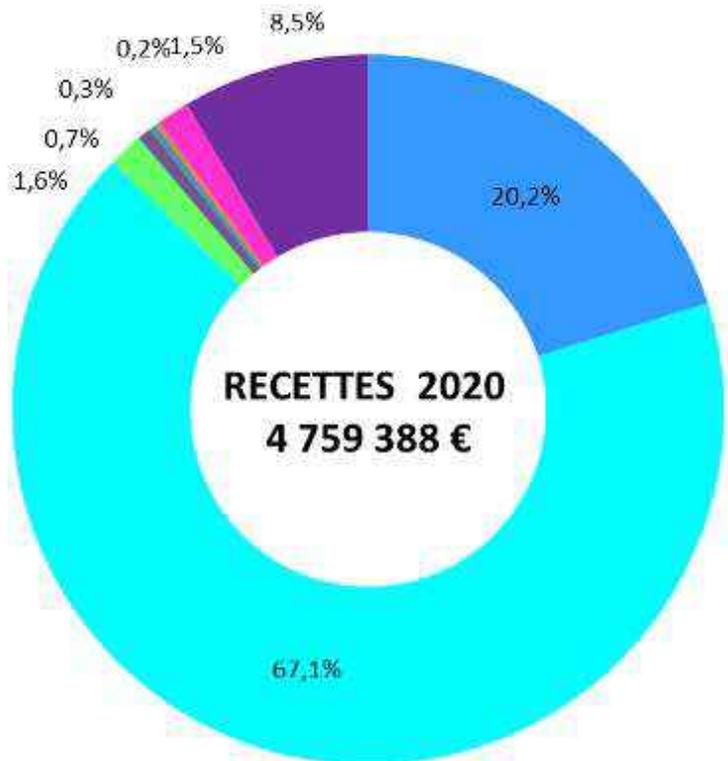
Le coût complet est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le Coût complet de gestion des déchets ménagers en 2020 est de **199,72 € / tonne** soit **115,49 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2020 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à **96,52 € / hab**

On constate une stabilité des dépenses totales (+0,1%) et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +8,24%.

C. LES RECETTES



- résultat reporté
- participations des Collectivités
- redevance spéciale
- revenu des immeubles
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organismes et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019	Année 2020	évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	917 274 €	959 538 €	+5%
Participation des CDC	3 139 751 €	3 193 881 €	+2%
Redevance spéciale	57 652 €	75 278 €	+31%
Revenus des immeubles	5 759 €	31 165 €	+441%
Régies	16 407 €	13 548 €	-17%
Autres recettes	8 960 €	10 347 €	+15%
Vente de matériaux	131 940 €	70 031 €	-47%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	402 746 €	405 600 €	+1%
TOTAL	4 680 489 €	4 759 388 €	+1,7%

REGIES
13 548 €

Vente de composteurs	1 044 €
Vente de sacs pour déchets verts	2 160 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	10 344 €

VENTES DE MATERIAUX
70 031 €

Verre	21 585 €	Collectes Sélectives
Papiers	15 281 €	
Plastiques	12 707 €	
Métaux	3 681 €	
Cartons	2 403 €	
Ferrailles	10 418 €	Déchetteries
Cartons	69 €	
Batteries	3 887 €	



CITEO emballages :	264 333 €
CITEO papiers :	18 421 €
OCAD3E :	30 037 €
ECO TLC :	3 288 €
COREPILE :	324 €
ADEME :	67 500 €
ECOMOBILIER :	21 697 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTES	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	910 794 €	929 867 €	932 712 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	127 731 €	132 408 €	133 812 €
• Location et maintenance des bacs verre	73 029 €	74 718 €	75 070 €
• Transfert transport traitement des OM – SOMEL - CMTV	1 233 626 €	1 062 913 €	1 077 984 €
• Transfert transport des recyclables		15 836 €	16 284 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	121 091 €	118 956 €	120 506 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	30 706 €	31 019 €	31 168 €
• Collecte du verre en PAP	36 483 €	36 855 €	37 032 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	19 109 €	19 200 €	16 279 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + transport traitement refus	223 162 €	177 052 €	161 297 €
• Tri cartons	6 108 €	6 332 €	6 042 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	0	5 710 €	0 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	2 488 €	2 506 €	0 €
• Communication / sensibilisation tri	17 300 €	19 192 €	19 295 €
TOTAL DEPENSES	2 801 627 €	2 632 564 €	2 627 481 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	0 €	0 €
• Aménagement de dalles pour PAV collecte sélective	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	0 €	0 €	0 €



RECETTES COLLECTES	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	320 737 €	255 395 €	264 333 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	0 €	23 933 €	18 421 €
valorisation verre	33 391 €	28 697 €	21 585 €
valorisation papiers	24 554 €	37 832 €	15 281 €
valorisation emballages ménagers	58 894 €	79 432 €	18 338 €
valorisation cartons commerçants	2 135 €	733 €	453 €
Remboursement SOMEL	10 491 €	5 491 €	0 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	2 195 €	2 100 €	2 160 €
TOTAL RECETTES	452 397 €	433 613 €	340 571 €
INVESTISSEMENT			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ En fonctionnement : les dépenses relatives à la collecte sont stables (-0,2%) par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

• Diminution de la prestation relative au tri : 9 mois de fonctionnement ont été comptabilisés sur l'année 2020. Les prestations de tri de mars, novembre et décembre 2020 seront réglées sur 2021

• Les coûts unitaires de l'incinération des OM, le transfert/transport des OM et recyclables ont été stables par rapport à 2019. Néanmoins, cette année nous avons produit plus d'ordures ménagères (le contexte COVID a favorisé le « tout jetable ») et avons dû incinérer une partie de nos déchets recyclables pendant la crise sanitaire suite à la fermeture du centre de tri. Ce qui a induit une augmentation du total incinéré.

• Les dépenses de communication sont stables.

⇒ En investissement : aucune dépense relative à la collecte cette année.

⇒ Les recettes relatives à la collecte ont diminué de 21,5% par rapport à l'année précédente.

• Les subventions de CITEO pour le tri des emballages sont en légère augmentation par rapport à l'année passée. Néanmoins, il faut remarquer que nous avons perçu le solde des soutiens 2018 et 2019 sur l'année 2020. Ce qui fausse nos résultats.

• La recette CITEO pour le soutien au tri des papiers pour l'année 2019 a été perçue en 2020. Ce soutien diminue chaque année en conséquence de la baisse des tonnages de papiers collectés

• Les ventes des produits issus de la collecte sélective ont fortement chuté. Ces recettes dépendent, d'une part, des tonnages expédiés chez les recycleurs et, d'autre part, des prix des matières. Cette diminution est la conséquence directe du contexte mondial lié au rachat des matières, conjuguée à la crise sanitaire COVID-19.

⇒ Aucune subvention n'a été perçue en 2020 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETTERIES

DEPENSES DECHETTERIES	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT			
Déchetterie de Thiron-Gardais			
Personnel	14 341 €	23 075 €	20 389 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 316 €	7 335 €	7 205 €
Collecte et traitement des déchets	120 582 €	121 521 €	107 104 €
Déchetterie de Charbonnières			
Personnel	15 435 €	15 963 €	15 306 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 633 €	7 117 €	6 415 €
Collecte et traitement des déchets	89 868 €	89 691 €	82 308 €
Déchetterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	80 281 €	82 276 €	92 748 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	8 017 €	12 800 €	6 878 €
Collecte et traitement des déchets	281 770 €	270 900 €	226 610 €
Déchetterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	0 €	64 982 €	23 611 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 869 €	6 075 €	3 374 €
Collecte et traitement des déchets	104 598 €	106 818 €	104 105 €
TOTAL DEPENSES	733 710 €	808 553 €	696 053 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchetterie de Thiron	121 €	1 440 €	0 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	143 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Nogent le Rotrou	121 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Le Theil sur Huisne	121 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	0 €	100 €	520 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	429 €	0 €	167 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	849 €	1 500 €	9 096 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil sur Huisne	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	1 784 €	3 040 €	9 783 €



En fonctionnement, on constate :

⇒ Une stabilité des frais divers des déchetteries par rapport à l'année précédente.

⇒ Les coûts de collecte et de traitement ont, quant à eux, diminué (dû à la baisse des tonnages collectés, en conséquence de la fermeture des sites lors du 1^{er} confinement).

⇒ Une diminution des dépenses de personnel en 2020 par rapport à 2019 s'explique par le fait que la dépense réalisée au cours de l'année 2019 n'était pas représentative et notamment liée au retard de transmission des salaires de l'année 2018 payés en 2019 pour le gardiennage de la déchetterie du THEIL SUR HUISNE et de THIRON GARDAIS.

Pour 2020, la CDC des Collines du Perche Normand n'a pas souhaité renouveler la convention de mise à disposition d'un agent pour assurer le gardiennage de la déchetterie du THEIL SUR HUISNE. Par conséquent, le SICTOM a procédé à un recrutement en direct d'un agent à hauteur de 27H/semaine dès le 1er septembre 2020.

En investissement, ces dépenses correspondent à :

⇒ L'acquisition d'une benne à couvercle pour la collecte des cartons sur le site de Nogent le Rotrou,

⇒ L'acquisition d'un extincteur de remplacement et d'un souffleur sur la déchetterie de THIRON GARDAIS,

⇒ L'acquisition d'un extincteur de remplacement sur la déchetterie de CHARBONNIERES.

RECETTES DECHETTERIES	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	10 403 €	12 658 €	10 344 €
Rachat de la ferraille	26 920 €	12 984 €	10 418 €
Rachat des batteries	3 846 €	2 361 €	3 887 €
Rachat des cartons	15 851 €	7 732 €	69 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	22 965 €	17 468 €	30 037 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	13 340 €	38 450 €	21 697 €
COREPILE (aide à la collecte des piles)	0 €	0 €	324 €
TOTAL RECETTES	93 325 €	91 653 €	76 776 €
INVESTISSEMENT			
Subvention Ademe	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 61	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28	0 €	0 €	0 €

En fonctionnement, on constate une forte diminution des recettes issues de la gestion des déchetteries, qui s'explique par :

- ⇒ La diminution des ventes de matériaux (lié à la chute des cours du rachat des matières recyclées),
- ⇒ La diminution des soutiens pour la collecte des meubles,
- ⇒ En contrepartie on observe une augmentation des soutiens pour la collecte des D3E (versement sur 2020 d'une partie des subventions de l'année 2019)

En investissement, aucune recette perçue cette année.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT			
PLP/CODEC			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	6 664 €	8 586 €	692 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	14 €	915 €	38 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	2 276 €	0 €	0 €
Prévention qualitative	0 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	1 538 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales (étude T1, ...)	575	11 954 €	20 868 €
Rémunération personnel	43 574	55 959 €	32 558 €
TOTAL DEPENSES	54 641 €	77 414	54 156 €
INVESTISSEMENT			
	0€	0€	0 €

⇒ Les dépenses de prévention correspondent aux dépenses liées aux différentes actions entreprises en 2020 dans le cadre du CODEC.

A noter : diminution de la charge du personnel en lien avec la fluctuation des versements des indemnités chômage des précédentes chargées de mission « prévention »

RECETTES PREVENTION	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel			
Régie « vente de composteurs »	1 769 €	1 649 €	1 044 €
Programme local de prévention /CODEC			
Subvention ADEME Centre	0 €	67 500 €	67 500 €
Réemploi			
Non restitution gobelets réutilisables	0 €	369 €	82 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC (REFASHION)	0 €	0 €	3 288 €
TOTAL RECETTES	1 769 €	69 518 €	71 914 €
INVESTISSEMENT			
	0€	0€	0€

Ont été perçues en 2020, les recettes issues de la vente des composteurs et de la non restitution des gobelets réutilisables prêtés par le SICTOM.

Une subvention d'ECOTLC=REFASHION (éco-organisme qui gère la collecte des textiles) a été versée cette année pour la promotion de cette collecte.

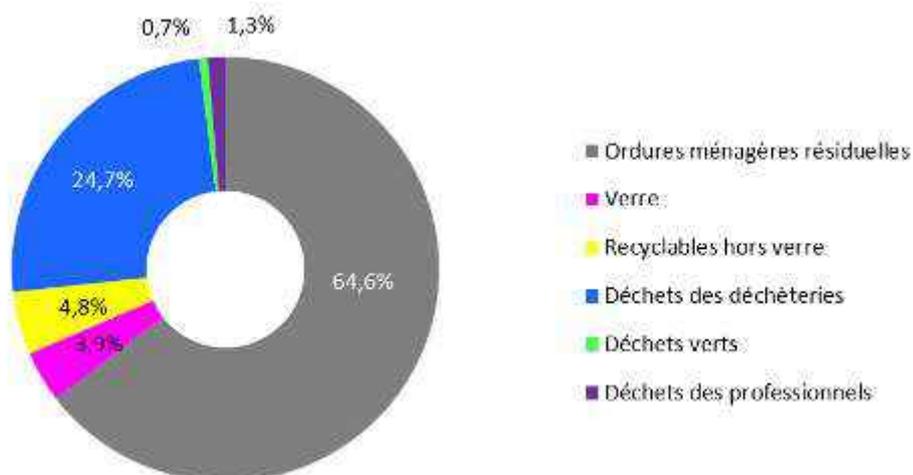
Perception de la **subvention de l'ADEME** relative au CODEC (solde de la part fixe).

E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2019)

Le coût aidé représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

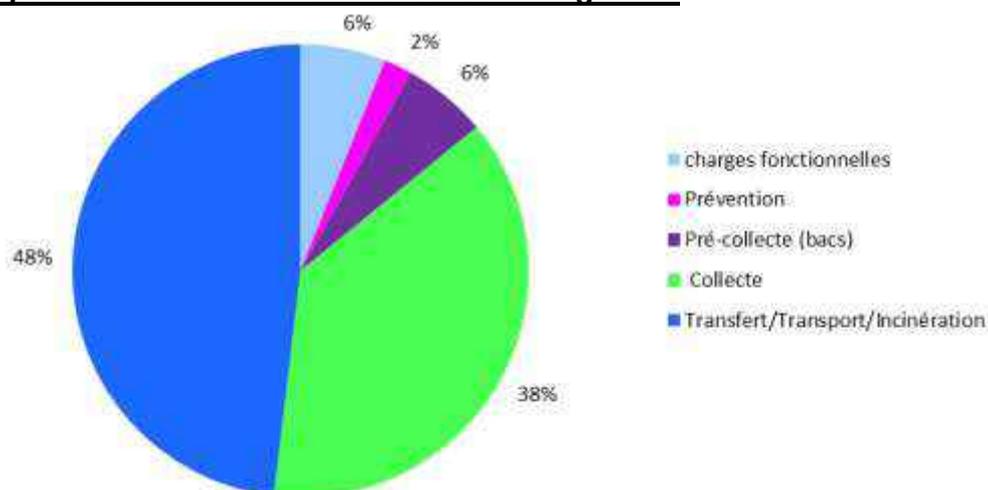
Au moment, où nous rédigeons ce rapport, la matrice «*compta coûts*» de l'année 2020 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2019.

⇒ Coût du service par flux de déchets



Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 89,3% du coût du service d'élimination des déchets

⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »

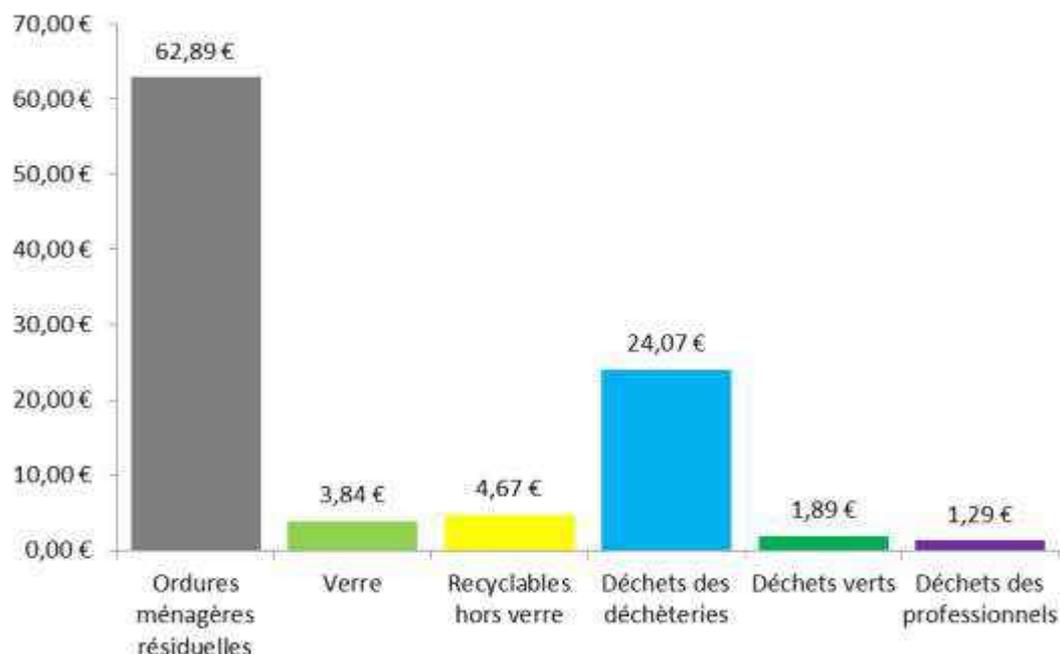


Le flux « ordures ménagères » représente 67% des dépenses du SICTOM.

La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 48% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 38% du total.

⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent 62,89 €/hab alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 8,51 €/hab et les déchetteries 24,07€/hab.

Comparaison aux données nationales :

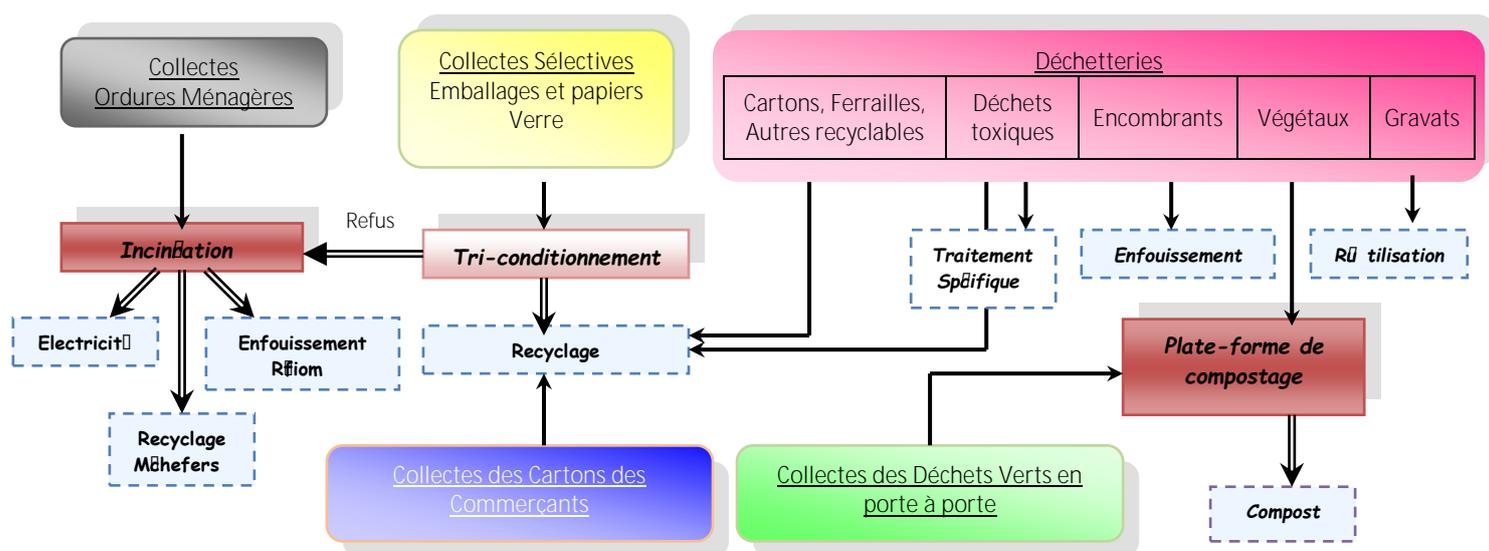
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOOTS 2019		Coût national médian collectivités rurales Enquête ADEME référentiel 2017 (données 2014)	
	€ HT / hab	€ HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	88,09 €	160,28 €	76 €	200 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	57,07 €	233,27 €	46 €	250 €
Verre	3,41 €	103,99 €	1 €	66 €
Recyclables hors verre	3,59 €	119,15 €	3 €	385 €
Déchets des déchèteries	22,24 €	93,00 €	23 €	136 €

Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en Eure et Loir en 2017 était de 93€ HT / hab (coût aidé) alors qu'il n'est que de 88,09€ HT /hab pour le SICTOM de Nogent le Rotrou (en 2019).

4^{ème} PARTIE : SYNTHESE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTES

Tonnages collectés	2018	2019	2020
Collecte ordures ménagères	8 299 t	8 092 t	8 266 t
Collecte sélective	2 174 t	2 098 t	2 203 t
Collecte DV PàP	28 t	27 t	27 t
Collecte en déchetteries	10 089 t	10 063 t	8 262 t
TOTAL	20 590 t	20 280 t	18 758 t
Production par habitant	608,13 kg/hab	616,83 kg/hab	578,40 kg/hab
<i>population</i>	<i>33 858 hab</i>	<i>32 878 hab</i>	<i>32 431 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2020 est de 578,40 kg / hab.
Le ratio par habitant a diminué de 6,2% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2020	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME*)
Production moyenne de DMA	578 kg / hab	633 kg /hab	579 kg / hab
Collecte ordures ménagères	255 kg / hab	239 kg / hab	254 kg / hab
Collecte sélective	68 kg / hab	80 kg / hab	78 kg / hab
Collecte en déchetteries	255 kg / hab	272 kg/hab	216 kg / hab

* Enquête ADEME référentiel 2017 issue des données 2014

C. LES COUTS



ANNEXES

ANNEXE 1 : **Localisation des points d'apport volontaire** – année 2020

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire – année 2020

		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
CDC du PERCHE					
Argenvilliers	Salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Authon du Perche -AUTHON	Gendarmerie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Salle des fêtes		1,5 m ³		
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Bethonvilliers	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Brunelles - ARCISSES	Station d'épuration	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Camping bois Jahan	3 m ³	1,5 m ³		
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	3 m ³	2,5 m ³	5,6 m ³	5,6 m ³
Chapelle Royale	Caserne pompiers	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Autels Villevillon	D372 / Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Luigny	sortie bourg étang	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Charbonnières	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudray au Perche	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudreceau - ARCISSES	D351 à coté école	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Gaudaine	Place du cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Margon - ARCISSES	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Lidl parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Leclerc parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³			
	La Flamandière	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4m3
	base de loisirs	3 m ³			6 m ³
V&B	3 m ³				
Miermaigne	D368 chem Bellevue	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Soizé - AUTHON	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Souancé au Perche	Plan d'eau	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Bomer	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Trizay	Place centrale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Vichères	Rue de la gare	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
CDC TERRES DE PERCHE					
Chassant	Rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Combres	Cimetière	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Croix du Perche	Chemin des écoles	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Frazé	salle communale	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Frétigny - SAINTIGNY	Place de la Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Happonvilliers	Rue de Panama	4 m ³		4 m ³	5,6 m ³
Marolles les Buis	Place de la Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Denis d'Authou - SAINTIGNY	Avenue de la Gare	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
	Promenade	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
		3 m ³	1,5 m ³		
Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³	

CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND					
Bellou le Trichard - VAL AU PERCHE	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Ceton	la Poste	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue Jean Moulin	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue Barentin	3 m ³		4 m ³	5,6 m ³
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg direction St Germain	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Rouge - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4 m ³
	rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
			2,5 m ³		
	lieu dit Les bruyères	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Déchetterie	3 m ³	3 m ³	4 m ³	6 m ³
	rue des Ponts	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Rue de la Pelzinière	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³	
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	D211/D936	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Mâle - VAL AU PERCHE	Les Boulets	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Germain de la Coudre	salle communale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
CDC GRAND CHATEAUDUN					
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
	Eco marché	3 m ³	3 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue du Perche	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Moulhard	Rue de Luigny	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE					
Montigny le Chartif	Cimetière	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
CDC CŒUR DU PERCHE					
St Pierre la Bruyere	D370 sortie bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	2 x 5,6 m ³
			Verre mélange	Emballages BIFLUX	
(cdc du Perche)	CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU				
	Rue Croix la Comtesse	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place Sully	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	AV Charles DeGaulle	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Rue Culioli	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place Churchill	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Centre de secours	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Rue George Bizet	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place du 11 août	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place des viennes	4 m ³	4 m ³	4 m ³	4 m ³
	Parking de la Gare	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Parking école av Kennedy	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Parking CC av Kennedy	3 m ³			5,6 m ³
	Rue du Perche	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
			1,5 m ³	4 m ³	
	CC Gauchetières	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Parking rue R Brizard	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place St Pol		2,5 m ³	3m3	
	Caserne UIISC	3 m ³	1,5 m ³		
	Rue de la Touche	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Rue Léo Lagrange	3 m ³		4 m ³	
	Déchetterie	4 m ³	4 m ³	4 m ³	6 m ³
				4 m ³	6 m ³
		97	94	90	80
			Verre mélange	Emballages BIFLUX	
90 points tri	total colonnes		191 colonnes	170 colonnes	
		colonnes bois	colonnes enterrées	colonnes plastiques	

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

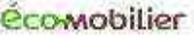
Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

					Aspects financiers	
Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d'ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2022	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	<ul style="list-style-type: none"> • soutien lié à la performance de tri • recettes issues de la vente matériaux
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d'ECOFOLIO, Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE	Convention signée avec COREPILE en 2003 Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2021	collectés en Fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	soutien à la communication
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEMES, ECOLOGIC, RECYLUM.	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES. Pour les lampes : Convention signée	Récupération sur les 4 déchèteries depuis. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> • soutien financier à la tonne récupérée et traitée • soutien à la

Lampes		ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné en 2017 pour former ESR puis ECOSYSTEM	en 2007 avec RECYLUM Dernières Conventions en cours jusqu'en 31/12/2026			communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d'ECO TLC	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Colonnes mises en place par le RELAIS et ECOTEXTILES	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat		Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		REP créée avec l'agrément d'ECO DDS en avril 2013	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - Adhésion Eco DDS prévue sous peu
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d'ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec ECO MOBILIER depuis février 2017 (contrat CTCM) Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2023.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants. 1 Benne sera dédiée sur 1 déchèterie dès l'automne 2017 - montée en puissance progressive sur tous les sites par la suite	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois (Le Theil) Depuis de 2018 (site de Nogent) et 2020 (Thiron +Charbonnières) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Depuis février 2017 : • soutien financier à la tonne valorisée • soutien à la communication

INFORMATION :



est devenu

Re_fashion

au cours de l'année 2020.

ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers



GLOSSAIRE

CET : **Centre d'enfouissement technique**
CDC : Communauté de Communes
CMTV : Chartres Métropole Traitement et Valorisation
DASRI : **Déchets d'activité de soins à risques infectieux**
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : **déchets d'éléments d'ameublement**
DEEE ou D3E : **Déchets d'équipements électriques et électroniques**
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : **Installation classée pour la protection de l'environnement**
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : **Point d'apport volontaire**
PEDMA : **Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés**
PRGPD : Plan régional de gestion et de prévention des déchets
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : **Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères**
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : **Service départemental d'incendie et de secours**
SOMEL : **Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir**
TEOM : **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes